



Université de Toulouse – JEAN JAURES
UFR Sciences, Espaces, Sociétés
Département Sciences Economiques et Gestion



Mémoire de Master I « La Nouvelle Economie Sociale »

Dans quelle mesure le développement des tiers-lieux peut-il être une
opportunité pour intégrer le modèle coopératif ?

Présenté le 7 septembre 2017
par Cédric Dupas

Sous la direction de Jacques Prades
Maître de conférences de sciences économiques,
Responsable-fondateur du master « La Nouvelle Economie Sociale »

« Une société ne peut ni se créer ni se recréer sans, du coup, créer de l'idéal. Cette création n'est pas pour elle une sorte d'acte surrogatoire par lequel elle se compléterait, une fois formée ; c'est l'acte par lequel elle se fait et se refait périodiquement. Aussi, quand on oppose la société idéale à la société réelle comme deux antagonistes qui nous entraîneraient en des sens contraires, on réalise et on oppose des abstractions. La société idéale n'est pas en dehors de la société réelle ; elle en fait partie. »

Emile Durkheim,

Les Formes élémentaires de la vie religieuse

Paris, Alcan, 1912, p 603-604.

REMERCIEMENTS

Ce travail a pu être réalisé grâce aux connaissances que j'ai engrangées durant toute l'année de Master 1. Je remercie donc dans un premier temps l'équipe pédagogique pour leurs apports théoriques et tout particulièrement Jacques Prades et Mireille Bruyère qui m'ont apporté leur soutien dans la rédaction de ce mémoire.

Je souhaite également remercier le réseau Coopérer Pour Entreprendre qui m'a accordé sa confiance durant ces 4 mois de stage et plus spécifiquement Charlotte Dudignac, Dominique Babilotte, Prisca Liotard et Imane Larbi pour m'avoir chaleureusement accueilli dans leur joyeuse équipe.

Table des matières

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE :LES TIERS-LIEUX, UN CONCEPT EN CONSTANTE EVOLUTION ET DES MODELES TRES DIFFERENTS.....	9
1.1. QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?	11
1.1.1. Un lieu convivial de rencontres et d'échanges.....	11
1.1.2. Un lieu de travail collaboratif autour du numérique.....	13
1.1.3. Un espace physique porté par un collectif permettant l'exercice de la politique à travers une gouvernance partagée	14
1.2. Historique et évolution	16
1.2.1. Les grandes dates	16
1.2.2. Un modèle en pleine expansion	18
1.3. TYPOLOGIES ET DESCRIPTION	21
1.3.1. Une typologie difficile à établir et en constante évolution	21
1.3.2. Exemples de tiers-lieux et description.....	23
1.4. Des finalités divergentes	25
1.4.1. La recherche du profit	25
1.4.2. Une nouvelle approche des communs	26
DEUXIEME PARTIE :D'UNE CULTURE COLLABORATIVE A UNE UTOPIE COOPERATIVE	28
2.1. ECONOMIE COLLABORATIVE, TERREAU D'UNE NOUVELLE UTOPIE EMANCIPATRICE	30
2.1.1. La technique au cœur des nouvelles formes d'économies collaboratives	30
2.1.2. Les nouveaux rapports au travail issus de la culture collaborative.....	34
2.2. ECONOMIE COLLABORATIVE ET TIERS-LIEUX, DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE SOCIETE	37
2.2.1. L'économie collaborative ancrée dans les tiers-lieux	37
2.2.2. Une voie de réappropriation des technologies et des productions	41
2.2.3. Le développement des tiers-lieux, une vision écologique	43
2.2.4. Le tiers-lieu, un terrain de pratique politique à petite échelle	45

2.3. LES LIMITES DE LA CULTURE COLLABORATIVE ET LA VOIE VERS UN MODELE COOPERATIF.....	48
2.3.1. Une économie collaborative à une économie coopérative.....	49
2.3.2. Le modèle coopératif, source d'émancipation des travailleurs	52
TROISIEME PARTIE :LE TIERS-LIEU COOPERATIF, UN MODELE VIABLE ET EMANCIPATEUR.....	56
3.1. CULTURE NOMADE ET COOPERATION	58
3.1.1. Progression du nombre de travailleurs autonomes et développement d'internet.....	58
3.1.2. D'une culture nomade à une sédentarisation	60
3.1.3. Devenir propriétaire de son tiers-lieu de travail, un engagement encore plus fort	63
3.2. COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI ET TIERS-LIEUX, DES LIENS COMPLEMENTAIRES	64
3.2.1. Les CAE, des coopératives d'entrepreneurs ayant 20 ans d'expériences	65
3.2.2. Le développement des tiers-lieux, une aubaine pour les CAE	67
3.2.3. Les CAE une opportunité pour les tiers-lieux.....	71
3.2.4. Une stratégie pour les réseaux de CAE	72
3.3. PLUS QU'UN PARTENARIAT CAE / TIERS-LIEU, UN TIERS-LIEU COOPERATIF.....	74
3.3.1. Les limites du partenariat CAE / tiers-lieu.....	74
3.3.2. Vers des tiers-lieux coopératifs	76
CONCLUSION	80

INTRODUCTION

Le travail occupe une majeure partie dans notre vie, il a donc une importance considérable dans notre société et joue un rôle capital dans l'atteinte d'une « vie bonne » et dans la recherche d'un accomplissement personnel et collectif. Cette étude a pour ambition de mettre en lumière de nouvelles façons de travailler ensemble, en ayant comme finalité l'émancipation des travailleurs dans un contexte de transformation de l'emploi.

Afin de mieux comprendre les enjeux de la transformation du travail qui se jouent actuellement, nous devons prendre en considération la sociologie du travail qui nous éclaire sur ce que contient la notion de travail dans nos sociétés contemporaines. Chez Dominique Méda¹, il existe différentes « couches » récentes qui ont construit notre vision de la signification du travail. La première correspond à l'apport d'Adam Smith et au développement du capitalisme occidental qui considère le travail comme un facteur de production : c'est un moyen en vue d'une fin et cette fin est la richesse. Cette première « couche » définit donc le travail comme une valeur que l'on échange en contrepartie d'un bien monétaire. Cette signification du travail intègre la valeur de sacrifice comme nous l'indique sa définition étymologique latine « tripaliãre » qui signifie torturer avec un tripalium. La deuxième couche sociologique de la signification du travail apparaît au XIX^{ème} siècle avec notamment G.W Friedrich Hegel qui y voit une liberté créatrice, l'Homme peut transformer le monde et se transformer lui-même à travers le travail. Cette 2^{ème} « couche » assimile donc la valeur travail comme l'essence de l'Homme et Karl Marx ajoute la notion

¹ MEDA, D., *Repenser le travail*, <https://www.youtube.com/watch?v=2J9SKgRBub8>

anthropologique qui considère que toute activité humaine est en fait un travail. Selon lui, le travail salarial est aliéné et ainsi le travail sera l'essence de l'Homme quand il sera désaliéné. Il devra donc passer par l'abolition du salariat. La troisième « couche » arrive aussi au XIX^{ème} siècle d'après D. Méda et correspond à la redistribution des revenus, des droits et des protections. Grâce au travail, l'Homme transforme le monde dans lequel il vit grâce aux différents outils de redistribution qui permettent de réduire les inégalités sociales. Cette évolution permet d'améliorer les conditions de vie des individus mais ne remet pas en question l'aliénation au capital relevé par K. Marx car l'Etat social ne fait que développer et améliorer le système salarial ce qui renforce la soumission des travailleurs au capital. Le pouvoir appartient à ceux qui détiennent les moyens de production. Aussi, le seul moyen pour les travailleurs d'atteindre l'émancipation est, selon lui, de devenir propriétaire de ces moyens de production. Ces trois couches sociologiques ont donc déterminé en partie notre vision du travail dans notre société moderne même si elles peuvent être en contradiction et donnent une vision paradoxale entre aliénation et émancipation.

Depuis près d'un demi-siècle, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont largement modifié notre rapport au travail et le marché de l'emploi, détruisant de nombreux métiers pour en créer de nouveaux. Cette vision Schumpeterienne est cependant critiquée car les NTIC détruiraient plus d'emplois qu'elles n'en créeraient ce qui nous mènerait peu à peu à la fin du travail selon Jeremy Rifkin. D'autre part, chez Max Weber, la technique et la science au service de la rationalité représente une idéologie, que l'on peut attribuer au courant Transhumaniste (notamment les entreprises du GAFAM), qui tente d'imposer sa vision au monde entier. Cette idéologie s'appuie donc sur le développement des NTIC

qui permettent l'accroissement de la productivité du travail selon Jürgen Habermas². Mais ce fonctionnement nécessite une dépolitisation de la masse et donc une aliénation encore plus forte. Jacques Prades précise que la technique a amené l'Homme à être en dehors du processus de sa propre production ce qui l'amène à être aliéné. « *Le processus d'aliénation est une dépossession de l'être humain, plus importante que celle de la plus-value ou que celle du savoir* »³.

Les NTIC ont également permis à de nouveaux modèles économiques de se développer, comme l'économie collaborative qui favorise l'échange pair-to-pair et à de nouvelles façons de travailler d'émerger, comme le télétravail. De plus, il convient de mettre en évidence que le nombre d'entrepreneurs indépendants est en constante progression. Dans ce contexte de transformation de l'emploi, nous observons la création d'un grand nombre de tiers-lieux de travail qui permettent de rassembler des travailleurs dans un même espace physique. Ces lieux répondent à de nombreux besoins de travailleurs et peuvent prendre de nombreuses formes. Compte tenu du contexte que nous avons mis en avant, la question qui est au cœur de ce travail est: **Dans quelle mesure le développement des tiers-lieux peut-il être une opportunité pour intégrer le modèle coopératif ?**

Nous verrons dans une première partie que les tiers-lieux peuvent être une source d'émancipation des travailleurs, dans un second temps nous verrons qu'il est nécessaire de passer d'une culture collaborative à une utopie coopérative puis nous mettrons en avant l'existence de tiers-lieux coopératifs qui pourraient être un modèle d'avenir pour tendre à cette émancipation.

² HABERMAS, J., *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973

³ PRADES, J., *L'utopie réaliste*, Paris, L'Harmattan, 2012

PREMIERE PARTIE :

LES TIERS-LIEUX, UN CONCEPT EN CONSTANTE EVOLUTION ET DES MODELES TRES DIFFERENTS

Dans cette partie, nous tenterons de faire une analyse du concept de tiers-lieu en le définissant puis en observant l'évolution de sa définition dans le temps. Nous étudierons dans un premier l'origine sociologique du terme tiers-lieu puis nous mettrons en perspective ses différentes facettes en introduisant les caractéristiques plus récentes qui le représentent. Nous pouvons comparer ce type de lieu au familistère de Guise pensé par Jean-Baptiste Godin et inspiré du phalanstère de Charles Fourier. Le familistère peut être considéré comme une hétérotopie pour reprendre le terme de Michel Foucault, c'est-à-dire un autre lieu qui localise une utopie de manière concrète dans un espace réel. Ces tiers-lieux apparaissent donc comme des hétérotopies où l'on peut développer, créer et partager de nombreuses choses. Il en existe une grande diversité et nous nous efforcerons ensuite d'établir une typologie de ces tiers-lieux qui essayera d'être le plus fidèle à la réalité malgré la complexité de la réaliser de manière claire et exhaustive. Il sera ensuite nécessaire de déterminer les différentes finalités de ces lieux et de montrer quelles en sont les aspirations afin de comprendre leurs cultures et leurs visions. Pour ce faire, nous réaliserons une analyse et une comparaison plutôt binaire car la classification et la différenciation des différents tiers-lieux et de leurs aspirations sont très diverses et dépendent d'un grand nombre de facteurs.

1.1. QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?

Nous tenterons de définir la notion de tiers-lieu en le replaçant dans son contexte historique, en étudiant ses racines sociologiques puis en analysant son évolution dans le temps. La complexité de ce concept ne nous permet pas de réaliser un portrait très détaillé mais nous mettrons en avant les caractéristiques principales de ce type de lieu.

1.1.1. Un lieu convivial de rencontres et d'échanges

Le tiers-lieu est un concept développé en 1989 par le sociologue américain Ray Oldenburg dans son livre « *The Great Good Place* ». Ce travail avait été réalisé pour la stratégie marketing de la société américaine Starbuck. A la base, ce modèle est un véritable projet de *sociétéculturedesign* que l'on a généreusement galvaudé et caricaturé depuis, faute d'en connaître les fondements⁴. D'après R. Oldenburg, un tiers-lieu peut être sous forme de « *cafés, coffes, shops, bookstores, bars, hair salons and other hangout sat the heart of the community* »⁵. Le tiers-lieux ou « *third place* » en anglais est donc d'après sa définition première un endroit qui n'est ni le domicile ni le lieu de travail. C'est un lieu convivial qui doit présenter huit conditions nécessaires pour être caractérisé comme tel d'après R. Oldenburg:

- Ce doit être un lieu neutre qui rassemble
- Un lieu qui établit des critères formels d'adhésion et d'exclusion
- La conversation est la principale activité
- Le tiers-lieu est accessible et accommodant

⁴<https://bibliomancienne.com/2012/04/14/le-concept-de-tiers-lieu-retour-aux-sources/>

⁵ OLDENBURG, R., *The Great Good Place*, Da Capo Press, New York, 1989

- Les utilisateurs sont des habitués
- Un lieu qui fait profil bas
- C'est un endroit convivial et plaisant
- C'est une deuxième maison

Dans la préface de la seconde édition de « The Great Good Place », R.Oldenbourg ajoute que ces lieux peuvent constituer des forums politiques, des forums intellectuels et des bureaux. Le portrait qu'il brosse du tiers-lieu en 1989 a bien évolué aujourd'hui même si l'esprit convivial, d'échanges et de rencontres reste identique.

Plus récemment, Antoine Burret explique que les tiers-lieux explorent une autre manière de vivre en société, de penser les organisations et la création de valeurs⁶. Nous retrouvons dans plusieurs définitions ou visions d'auteurs le fait que ces endroits sont des lieux conviviaux où la rencontre et les échanges sont primordiaux pour constituer un collectif et créer de nouvelles façons de faire société à petite échelle. Sur le site internet www.Movilab.org⁷. Nous retrouvons le slogan suivant qui en dit plus sur la culture de ces endroits : *"Un tiers Lieu ne se définit pas par ce que l'on en dit mais par ce que l'on en fait..."*⁸ Cette phrase indique bien qu'il n'existe pas un modèle type de tiers-lieux mais qu'il y a de nombreux modèles avec des cultures très diverses.

⁶ BURRET, A., *TIERS-LIEUX... ET PLUS SI AFFINITES*, fyp, Paris

⁷ Movilab.org est un des sites les plus reconnus pour et par les tiers-lieux francophones et qui est développé en open source par des centaines d'utilisateurs

⁸http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux

1.1.2. Un lieu de travail collaboratif autour du numérique

Nous avons noté que, d'après la première définition que nous a donné R. Oldenburg, les tiers-lieux n'incluaient pas le travail. Le sociologue ajoutait les bureaux comme une composante possible à ces lieux dans la préface de la deuxième édition de son livre. Ce changement a permis d'introduire le travail dans la définition du tiers-lieu. Dans le Manifeste des tiers-lieux qui réactualise en quelques sortes la définition portée par Ray Oldenburg, nous retrouvons dix caractéristiques du tiers-lieu qui en donnent une nouvelle version. La troisième caractéristique indiquée est le travail : « *le tiers-lieu est un cadre de confiance où des individus hétérogènes se réunissent pour travailler et explorer des solutions dans une posture de coworking* »⁹. Le travail est donc à ce jour une composante principale pour déterminer un tiers-lieu et cela a largement modifié la perception que l'on peut avoir de ces espaces qui intègrent généralement ce que l'américain Brian Dekoven a nommé : le coworking. La définition qu'il donne du coworking est la suivante: "*a way to identify a method that would facilitate collaborative work and business meetings, coordinated by computers*"¹⁰. Cette définition met en avant l'aspect collaboratif du travail et l'importance de l'informatique pour coordonner le processus.

Nous retrouvons de plus, le numérique comme sixième composante d'un tel lieu dans le Manifeste des Tiers-lieux. Cela montre l'évolution de la définition du tiers-lieu qui reconnaît désormais le travail et le numérique comme composantes essentielles de ces espaces.

⁹ Le Manifeste des tiers-lieux, http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux

¹⁰<http://www.tiki-toki.com/timeline/entry/156192/The-History-Of-Coworking-Presented-By-Deskmag#vars!panel=1506592!>

Si le numérique occupe une place si importante aujourd'hui dans les tiers-lieux, c'est parce qu'il est au cœur de leur développement. Un des services les plus importants pour un utilisateur d'espace de travail partagé est la qualité de la connexion internet. Ce besoin est significatif de la transformation du travail et met en évidence l'explosion du télétravail. Ce phénomène est une forme de travail, hors des locaux de l'entreprise, utilisant les technologies de l'information. La société LBMG a réalisé une méta-analyse¹¹ des chiffres du télétravail et a annoncé qu'il y a en France 16,7% de télétravailleurs sur le total de la population active dont 14,2% sont des salariés et 2,5% des travailleurs indépendants. L'expansion des tiers-lieux est donc relative à l'évolution des façons de travailler. Nous verrons plus tard quels sont les besoins spécifiques des utilisateurs et quel type de lieu ou service y répond le mieux.

1.1.3. Un espace physique porté par un collectif permettant l'exercice de la politique à travers une gouvernance partagée

La gouvernance partagée est, elle aussi, une nouvelle approche du tiers-lieu, celui-ci donne une force de co-création à ses usagers. D'après Yoann Duriaux, co-auteur du manifeste des tiers-lieux, le pilier d'un tiers-lieu est le collectif qui va fonder le lieu. Celui-ci est l'essence même d'un tel lieu partagé et il va en être le noyau moteur et permettra de l'animer et de lui donner une dynamique qui est nécessaire à sa réussite. En contre-exemple, nous pouvons prendre le cas de certains télécentres qui ont été lancés par des entreprises avec tout le matériel nécessaire mais peu de gens les fréquentent car il n'y a pas de collectif qui porte le projet. Un tiers-lieu a donc la caractéristique principale d'être portée par un collectif. Cela nous permet d'écarter certains espaces comme les bibliothèques « classiques » qui rassemblent de

nombreux éléments de ce que l'on entend par tiers-lieu mais qui ne sont pas créés par un collectif souhaitant animer et faire vivre le lieu.

R. Oldenburg avait ajouté dans la préface de la deuxième édition de son livre les forums politiques et intellectuels dans la constitution d'un tiers-lieu. Dans la même idée, la dernière caractéristique d'un tiers-lieu d'après le Manifeste est la prospective : « *Le Tiers-Lieu vise à devenir un élément central du fonctionnement de la cité. Il participe de sa repolitisation* »¹². Ce dernier élément nous paraît primordial compte tenu du sujet de cette étude car il offre la possibilité à ces espaces d'être un lieu où la pratique de la politique au sens de Cornelius Castoriadis pourra être exercé. La Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine ajoute dans sa définition du tiers-lieu que l'aspect "bottom up" est fondamental et le militantisme citoyen est souvent un élément moteur de la dynamique interne¹³ ce qui renforce l'idée que la politique et le militantisme a totalement sa place dans les tiers-lieux. Nous souhaitons, de plus, ici mettre l'accent sur le caractère physique du tiers-lieu. Ces lieux sont véritablement des espaces physiques où les individus peuvent se rassembler. Dans l'étude¹⁴ menée par Asgora, le tiers-lieu est ancré dans un territoire et permet la mise en commun d'univers et de pratiques qui n'aurait pas été possible ailleurs. La dimension spatiale du tiers-lieu est primordiale car elle permet la rencontre physique des individus dans une société où les échanges virtuels sont de plus en plus importants. Alors qu'une fameuse étude menée par le professeur Albert Mehrabian démontrait que 93% de la communication dépendait du non-verbal (38% du vocal et 55% du visuel), nous pouvons aisément considérer que la qualité de la communication est largement supérieure lorsque l'on est face à son interlocuteur. Les

¹³ <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>

¹⁴ <https://fr.slideshare.net/Asgora/typologie-tierslieux>

tiers-lieux peuvent donc être une opportunité de reconnecter physiquement les personnes les unes aux autres et leurs échanges pourront redevenir plus riches que la communication via des outils numériques qui appauvrit la qualité de la communication. Nous émettons l'hypothèse que ces échanges plus riches et plus vivants peuvent être un moyen de mieux se comprendre sur la perception que l'on a du réel ce qui favoriserait la construction collective.

1.2. Historique et évolution

Afin de pouvoir comprendre l'origine et l'évolution des tiers-lieux, nous mettrons ici en évidence les dates clés du développement des premiers espaces de coworking, hackerspaces et autres fablabs puis nous verrons leur évolution dans le temps.

1.2.1. Les grandes dates

Afin de replacer le phénomène des tiers-lieux et notamment des espaces de coworking dans un contexte historique, il est nécessaire d'analyser son évolution à travers les dates clés du mouvement pour mieux appréhender son évolution:

- C'est donc en 1989 que l'expression a été inventée par le sociologue américain Ray Oldenburg.
- En 1995, l'hackerspace¹⁵ C-Base voit le jour à Berlin et devient un des premiers tiers-lieu dans sa définition plus moderne. L'espace offre un

¹⁵Hackerspace are community-operated physical places, where people can meet and work on their projects.

accès Wifi et une accessibilité pour tout public. Il est développé et animé par un collectif ce qui est une des caractéristiques fondamentales du tiers-lieu. Il s'apparente à un espace de coworking moderne (même si le terme n'avait pas été inventé) car il met à disposition un espace où les individus pouvaient se réunir physiquement et travailler ensemble.¹⁶

- Brian Dekoven lance le terme « coworking » en 1999.
- Le premier lieu proposant la location de bureaux de manière flexible ouvre ses portes à New York en 1999. Il s'appelle le « 42 West 24 » et il a été créé par une société développant des logiciels
- L'année 2002 est marquée par l'ouverture du Schraubenfabrik « *mother of coworking spaces* »¹⁷, précurseur du coworking et qui rassemble de nombreux entrepreneurs.
- Le MIT (Massachusetts Institute of Technology) de Boston développe le concept de « fablab » en 2003
- Création du premier véritable espace de coworking à San Francisco, le « San Fransisco Coworking Space » en 2005. Ce premier espace de coworking fût une coopérative qui était à but non lucratif. Cet espace était intégré dans le Spiral Muse, un collectif de féministes. L'espace proposait, en plus des bureaux, des séances de méditation, des déjeuners partagés, des massages et autres animations de détente et de loisirs.
- En 2007 ouvre le premier réseau d'espaces de coworking à Berlin, le Business Class Net

This website is for Anyone and Everyone who wants to share their hackerspace stories and questions with the global hackerspaces community (<https://wiki.hackerspaces.org/>)

¹⁶ <http://www.tiki-toki.com/timeline/entry/156192/The-History-Of-Coworking-Presented-By-Deskmag#vars!panel=1505040!>

¹⁷ <http://www.schraubenfabrik.at/>

- Ouverture du premier tiers-lieu à Paris en 2008 : La Cantine par Silicon Sentier
- Lancement du premier Fablab en France en 2009 à Toulouse : Artilect
- En 2012 a eu lieu la première rencontre autour du coworking en France, à Paris
- 2013 : lancement du premier « Corporate Coworking¹⁸ » ou Coproworking à Chicago

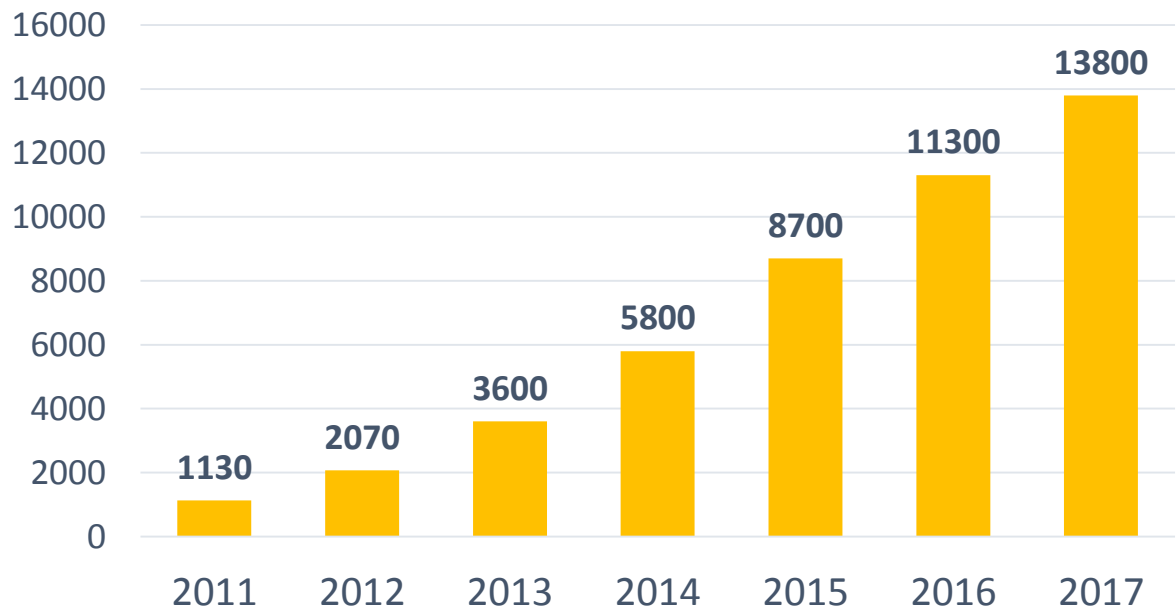
A partir de 2011/2012, les tiers-lieux se sont démultipliés un peu partout dans le monde. Les espaces de coworking représentent la majorité des tiers-lieux de nos jours et si le tiers-lieu n'est pas un espace de coworking uniquement, il l'intègre généralement dans son dispositif.

1.2.2. Un modèle en pleine expansion

Depuis la création des premiers tiers-lieux de travail, la demande a explosé. Ces espaces se sont développés aux quatre coins du monde, principalement en Europe et aux Etats-Unis là où ils sont nés. Nous pouvons voir sur le graphique ci-dessous l'importance de cette progression depuis 2011.

¹⁸ C'est un espace de coworking créé par une entreprise à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux pour les salariés et parfois pour des acteurs extérieurs (http://zevillage.net/wp-content/uploads/2015/11/Corporate-coworking_fran%C3%A7ais.pdf)

Evolution du nombre d'espaces de coworking dans le monde¹⁹ :

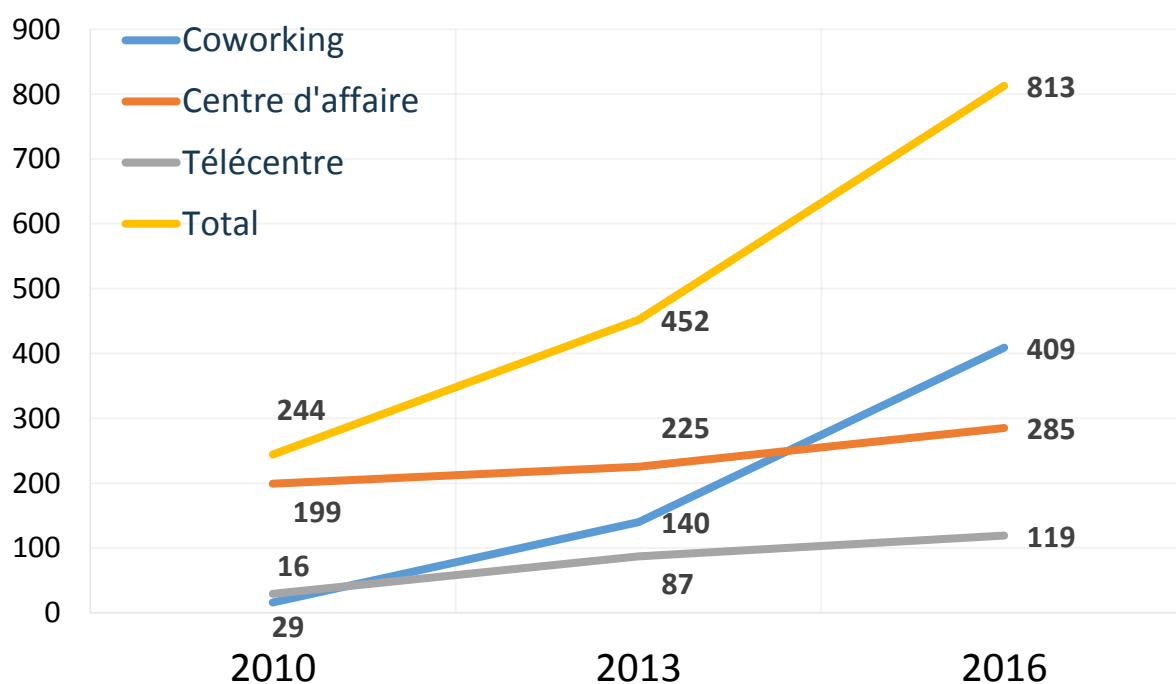


On constate qu'il y a eu 12 670 nouveaux espaces de coworking dans le monde entre 2011 et 2017 d'après une enquête du magazine Deskmag. Durant cette même période, le nombre d'utilisateurs de ces espaces est passé de 43 000 en 2011 à 1 180 000 en 2017.

¹⁹<https://fr.slideshare.net/carstenfoertsch/the-first-results-of-the-2017-global-coworking-survey>

En France, l'évolution du nombre d'espaces de coworking suit la même courbe que l'évolution mondiale :

Evolution du nombre de tiers-lieux en France ²⁰ :



Ce graphique met en évidence la forte progression des tiers-lieux en France même si la typologie choisie peut être discutable sur la définition de tiers-lieu.

²⁰<http://blog.neo-nomade.com/plus-de-trois-fois-plus-despaces-nomades-en-6-ans/>

On observe notamment une concentration de ces lieux sur des bassins géographiques avec une forte dynamique économique. D'après une étude du réseau de conseil en immobilier Arthur Loyd, les espaces de travail partagés ont augmenté dans la Région Île-de-France de +785 % en 5 ans entre 2012 et le premier semestre 2017²¹. Il y aurait à ce jour plus de 200 tiers-lieux actifs à Paris et sa banlieue. Cela fait de la Région Parisienne le territoire le plus dynamique de France et l'une des plus dynamiques du monde dans le développement de lieux partagés.

1.3. TYPOLOGIES ET DESCRIPTION

A ce jour il existe une multitude de modèles de tiers-lieux qui répondent chacun, à divers besoins en proposant différents services. Ces lieux peuvent être privés, publics ou une hybridation public/privé. Nous distinguerons ici les grandes différences entre les tiers-lieux en croisant différentes analyses.

1.3.1. Une typologie difficile à établir et en constante évolution

La notion de tiers-lieu évolue très vite parce que les usages changent²², nous avons pu l'observer dans la partie précédente ce qui complexifie l'établissement d'une typologie claire et fixe. L'ancienne typologie émise par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) qui considérait un usage par lieu est la suivante :

- Espace public numérique

²¹<https://www.arthur-loyd.com/publications,c643/le-coworking-a-paris-et-idf-un-marche-en-plein-essor,livre2/>

²²<http://zevillage.net/2012/07/typologie-des-tiers-lieux-de-travail/>

- Télécentres

Cette typologie n'est cependant plus d'actualité car de nombreux lieux sont multi-usages ou « dé-spécialisés »²³ pour reprendre l'expression de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING). La segmentation des tiers-lieux ne représente donc plus les usages car un espace peut englober de nombreux services (coworking, atelier, restauration, agriculture). L'ancienne opposition télétravail / coworking n'a plus lieu d'être.

La Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine propose, quant à elle, une autre typologie par domaine d'activité²⁴ :

- Activités et services (espace de coworking, espace collaboratif, café associatif)
- Artisanaux (fablab, hackerspace, makerspace, garage solidaire, laboratoire textile, atelier partagé)
- Agricoles (lieu de production, lieu de vente)
- Educatifs (innovation pédagogique)

Cette typologie est plus détaillée mais elle n'est pas exhaustive tout en caractérisant trop précisément certains lieux qui ne sont pas forcément spécialisés mais dé-spécialisés : un espace de coworking est un espace collaboratif qui peut intégrer un espace fablab et peut être porté sur l'éducation.

Le site internet « néo-nomade » qui est la première plateforme de réservation d'espaces de coworking en France définit quant à lui, une autre typologie²⁵ :

- Espace de coworking

²³<http://reseau.fing.org/blog/view/164138/softplace-retour-sur-latelier-de-specialisation-des-lieux>

²⁴<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>

²⁵<http://blog.neo-nomade.com/plus-de-trois-fois-plus-despaces-nomades-en-6-ans/>

- Télécentre
- Centre d'affaire

Cette typologie oublie cependant de nombreux tiers-lieux tels que les ateliers partagés, les espaces agricoles ou encore les hackerspaces. La vision du tiers-lieu par « neo-nomade » s'éloigne donc largement des définitions que nous avons relevées précédemment. En effet les télécentres ou centres d'affaires s'apparentent davantage à une location de bureau classique qu'à un lieu convivial créateur de liens pouvant être source de repolitisation et de militantisme.

1.3.2. Exemples de tiers-lieux et description

Afin d'illustrer ces tiers-lieux, nous allons présenter dans cette partie quelques modèles qui ont des activités différentes mais qui peuvent être complémentaires :

- Espace de coworking

Selon Catherine Desbois, c'est un lieu convivial que des travailleurs indépendants ou non peuvent louer de manière flexible dans le temps et dans l'espace pour travailler avec les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication dans un but créatif et accéder à des services aux côtés d'autres personnes susceptibles de collaborer²⁶. Comme nous avons pu l'observer précédemment, les espaces de coworking sont en plein développement en France et partout dans le monde.

- Fablab

²⁶ DESBOIS, C., *Le coworking : un mode de travail né de la crise ? L'exemple de Berlin*, Allemagne d'aujourd'hui 2014/4 (n° 210)

Le mot fablab est une abréviation provenant de *fabrication laboratories*, laboratoire de fabrication en français. Ces ateliers de fabrication sont animés par des collectifs hybrides formés d'artistes et d'ingénieurs, d'amateurs et de salariés qui explorent et revendiquent de nouvelles formes de production et de circulation des savoirs. Ces lieux mettent à disposition des outils et notamment des machines à commande numérique comme par exemple des imprimantes 3D ou des découpeuses à laser. Leur développement s'enracine dans des pratiques issues des technologies numériques²⁷ mais aussi dans des mouvements centrés sur le « faire ».

- Hackerspace

Les hackerspaces sont d'après la définition du site hackerspaces.org des *“community-operated physical places, where people share their interest in tinkering with technology, meet and work on their projects, and learn from each other”*²⁸. Nous retrouvons toujours un lieu physique où les utilisateurs peuvent collaborer et où le numérique est au cœur des pratiques. En anglais « hacking » signifie « bidouiller » et ce sont bien des « bidouilleurs » qui investissent ces espaces. Les hackerspaces sont aussi traversés par les mouvements centrés sur le « faire ».

²⁷ Cardon, 2010 ; Auray, 2013 ; Turner, 2012

²⁸ <http://hackerspaces.org/>

1.4. Des finalités divergentes

Après avoir mis en avant la complexité d'établir une typologie précise des tiers-lieux, nous choisirons d'avoir une approche plus pragmatique en nous focalisant sur la possibilité pour un tiers-lieu d'intégrer la coopération au cœur de son modèle, ce qui est l'objet de ce travail.

1.4.1. La recherche du profit

Les tiers-lieux ont différentes finalités. Certains recherchent uniquement le profit : ils sont totalement ancrés dans la logique de marché et recherchent la rentabilité à tout prix. Nous pouvons intégrer dans cette catégorie de tiers-lieux les centres d'affaires, une majorité de télécentres et de nombreux espaces de coworking qui n'ont aucune appétence pour la coopération mais ciblent en général des entreprises de type start'up. L'intention première de ces lieux est de saisir une opportunité qui permet de créer de la richesse économique uniquement. Par exemple, le site internet www.regus.fr référence de nombreux espaces de travail de ce type. Ces espaces où les bureaux sont partagés ne nous intéresseront pas sur le court terme pour intégrer le modèle coopératif. En effet, ils sont trop distants culturellement et idéologiquement de la recherche de l'émancipation du travailleur que nous cherchons ici avec notamment la réappropriation des moyens de production. Antoine Burret remarque que « *le succès de ces espaces attire l'attention de sociétés de location, de centres d'affaires, ou de télécentres, qui emploient les termes « tiers-lieux » ou « espaces de coworking » à des fins marketing pour caractériser le seul aspect de bureau partagé.* La dynamique

communautaire au cœur des tiers-lieux est délaissée au profit d'une approche uniquement commerciale²⁹.

1.4.2. Une nouvelle approche des communs

Alors que de nombreux tiers-lieux recherchent uniquement le profit en proposant des nouvelles façons de travailler comme le coworking, nous envisagerons de mettre en avant les lieux qui ont un projet plus politique d'autonomie, de recherche d'un idéal commun. Afin d'illustrer le positionnement des tiers-lieux par rapport à ces différentes finalités, l'agence PRIMA TERRA a réalisé une cartographie « bêta » des « espaces hybrides » datant du 11 janvier 2016 (ANNEXE 1). Cette cartographie n'est pas exhaustive et ne peut pas prétendre représenter précisément et de manière fixe le positionnement des tiers-lieux. Néanmoins, nous avons trouvé ce travail intéressant pour considérer raisonnablement les divergences d'enjeux entre les différents tiers-lieux qui sont, comme nous l'avons vu précédemment, difficiles à classer. Les tiers-lieux ayant une nouvelle approche des communs peuvent prendre différentes formes, mais ont pour similarité de ne pas viser la rentabilité pour finalité principale. Il est pourtant nécessaire d'avoir un modèle économique viable pour que le lieu continue d'exister. Les tiers-lieux tels que de nombreux hackerspaces, fablabs ou encore makerspaces placent généralement la collaboration et la recherche de communs au centre de leurs intentions. Nous verrons dans la seconde partie que l'utopie d'une nouvelle économie collaborative a fait son chemin ces dernières années et qu'il existe un terreau d'utilisateurs ou de « commoners³⁰ » – pour reprendre

²⁹ BURRET, A., *Démocratiser les tiers-lieux*, Multitudes, 2013, n°52

³⁰<https://www.youtube.com/watch?v=Ou1IXf27w-k>

l'expression de Benjamin Duriat, économiste atterré – très dynamiques dans des tiers-lieux qui réintroduisent la notion de bien communs.

Nous dégagerons donc ici deux tendances principales : les tiers-lieux ayant une vision libertaire et les tiers-lieux ayant une finalité de rentabilité. La distinction n'est cependant pas toujours évidente et il n'est pas souhaitable d'être manichéen mais il est nécessaire de mettre en lumière les tendances principales.

DEUXIEME PARTIE :

**D'UNE CULTURE COLLABORATIVE A UNE
UTOPIE COOPERATIVE**

Après avoir mis en évidence dans la première partie que les tiers-lieux pouvaient poser un cadre convivial pour que des travailleurs puissent échanger, collaborer et partager plus qu'un espace de travail, nous analyserons l'économie collaborative et la culture de la collaboration qui est très présente dans un grand nombre de ces espaces. Nous nous attacherons dans un premier temps à décrypter dans quel contexte l'économie collaborative s'est développée puis nous analyserons son développement rapide grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Nous verrons que ce modèle comporte plusieurs facettes et nous tenterons de différencier chaque mouvement dont les finalités sont très diverses malgré, encore une fois, la complexité d'une telle tâche tant les frontières sont étroites. Entre ubérisation de la société et autoproduction d'objets dans les fablabs, la culture collaborative englobe un large panel d'expériences qui ont le point commun d'avoir modifié de nombreux aspects de la société et notamment les rapports au travail et aux échanges de biens. Nous verrons ensuite que la culture collaborative est étroitement liée au développement des tiers-lieux que ce soit dans une recherche de profit ou dans une posture plus libertaire voire anarchique. Ils semblent ouvrir la voie à de nouvelles façons de travailler et de s'organiser en collectif. Nous verrons, par ailleurs, que la culture collaborative au sein des tiers-lieux permet d'entrevoir de nouvelles perspectives économiques, écologiques ou encore politiques à travers le développement de nouvelles technologies et de nouvelles façons de travailler et de s'organiser en collectif. Nous émettrons ensuite l'hypothèse que l'économie collaborative n'est pas un modèle suffisamment solide et pertinent pour espérer obtenir une modification des rapports de force entre les classes sociales et qu'elle manque de théorie économique solide. Nous finirons cette partie en proposant d'intégrer le modèle coopératif dans les tiers-lieux afin de tendre à une émancipation des travailleurs.

2.1. ECONOMIE COLLABORATIVE, TERREAU D'UNE NOUVELLE UTOPIE EMANCIPATRICE

Cette première sous-partie aura pour but de nous éclairer sur les principes de l'économie collaborative ou économie du partage en rappelant qu'elle a pu se développer grâce au progrès de la technique et que celle-ci n'est pas neutre car son utilisation et son adaptation sont une des clés de la compréhension de ses finalités sociale et économique. Nous verrons que la culture collaborative peut être source d'une nouvelle utopie basée sur le partage et les échanges de pair à pair.

2.1.1. La technique au cœur des nouvelles formes d'économies collaboratives

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et notamment la création d'internet ont provoqué une modification considérable dans l'organisation du monde et a permis à de nouveaux modèles d'échanges de se développer. Il y a aujourd'hui plus de trois milliards d'humains connectés à Internet, ils peuvent donc être en relation facilement grâce à un ordinateur, un téléphone ou encore à une tablette.

C'est dans ce contexte que l'économie collaborative, qui peut également être appelée « économie du partage », a pu se développer grâce à internet et à l'essor du modèle informatique « peer to peer ». Ce système permet à des individus connectés d'échanger en direct des biens, des services et des connaissances.

Nous verrons dans cette partie qu'il existe deux grandes tendances au sein de l'économie collaborative et que la technique peut être vue ici comme un « pharmakon » au sens de Platon³¹ ce qui désigne un élément pouvant être à la fois un poison et un remède. La technique, et notamment Internet, peut donc servir une économie collaborative vertueuse dans le sens où elle permet une réelle coopération entre les individus, ou une économie collaborative qui ne fait que renforcer les rapports de force entre les personnes détenant le capital et ceux qui travaillent au service de ce capital.

Michel Bauwens, un des théoriciens principaux du « peer to peer », explique que ce processus permet d'échanger des fichiers sans passer par un serveur centralisé. Les utilisateurs ont donc une capacité à se connecter sans permission à des fichiers accessibles à l'échelle planétaire grâce au développement de la technologie³². Les citoyens peuvent s'emparer d'Internet comme d'un outil permettant de communiquer mais aussi de s'auto-organiser et de créer de la valeur ensemble. « *Ce sont de nouveaux modes de productions collaboratifs qui peuvent devenir une alternative au capitalisme* »³³. L'économie collaborative, basée sur « le peer to peer » pourrait donc être une alternative au système actuel car elle permet aux individus de créer de la valeur d'usage par eux-mêmes et d'échanger des biens, services et connaissances sans être contrôlés par une entreprise ou par l'Etat. Afin d'assurer la fiabilité de ce type d'échanges sans pour autant passer par un serveur centralisé, de nouvelles technologies de stockage et de transmission d'informations plus transparentes et sécurisées, fonctionnant sans organe centrale ont été inventées comme la blockchain. Pour Gilles Babinet, « *en permettant de certifier les*

³¹<https://www.youtube.com/watch?v=iREkxNVetbQ&t=1206s>

³²<https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I>

³³<https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I>

transactions, la blockchain permet la suppression des plateformes qui prélèvent de la richesse et permettra « d'horizontaliser » le monde³⁴ ». Les NTIC développées en ce sens ne sont donc pas neutres contrairement à la technique rationnelle critiquée par Jacques Ellul. Celle-ci est, d'après lui, à l'origine de la perte de puissance des mouvements politiques due à une concentration politique alors que celle que nous mettons en avant aurait une finalité politique plus philanthropique et respectueuse de l'environnement. Pour Michel Bauwens, les multinationales sont le fruit de la première ère cybernétique, c'est-à-dire des ordinateurs personnels sur des réseaux privés. Ils ont réorganisé l'économie mondiale par rapport à cela. L'Internet démocratise les réseaux ; aussi les citoyens n'ont plus besoin des multinationales pour se coordonner. Ce modèle permet de créer de la valeur commune via des réseaux connectés.

Cependant, le « peer to peer » peut également être centralisé. De cette façon, la technologie est également utilisée par un autre modèle d'économie collaborative intégrée au marché. Ce modèle ne relève plus d'une vision libertaire émancipatrice mais d'une opportunité pour créer de nouveaux modèles économiques. On pense notamment à Uber, Blablacar ou Airbnb qui permettent à des utilisateurs de s'échanger directement des biens et services via une plateforme numérique centralisée. La principale valeur ajoutée de ce type de plateforme réside dans l'algorithme qui permet de mettre les utilisateurs en contact. Après avoir considéré les entreprises du GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) comme les plus influentes du monde pendant plusieurs années, nous parlons de plus en plus du TUNA (Tesla, Uber, Netflix, Airbnb) désormais, ce qui montre l'importance considérable de ces entreprises issues de l'économie collaborative. Il est donc

³⁴ Compte rendu BBB, <https://blog.octo.com/big-bang-blockchain-compte-rendu-de-la-conference-du-14-janvier/>

important de faire la différence entre ces différentes mouvances de l'économie collaborative qui n'ont pas du tout les mêmes finalités. On pourrait comparer ces divergences à celles des tiers-lieux évoqués plus haut et reprendre la grille d'analyse de PRIMA TERRA, qui pourrait considérer une entreprise plus ou moins sensible à l'élaboration d'un projet ayant « un enjeu des communs ». Nous pouvons donc nous demander si les termes d'économie collaborative ou économie du partage sont réellement adaptés quand il s'agit de ce type de sociétés à forts capitaux. Philippe Benmoussa, rédacteur au site www.blog.octo.com préfère utiliser le terme de « exponential business plateforme » qui définit plus précisément « les clefs du succès »³⁵ de ces modèles économiques qui n'ont pas de réelles intentions de partage et de coopération, mais principalement de productivité et de rentabilité.

Nous pourrions donc identifier deux modèles assez éloignés dans l'économie collaborative: « *d'un côté, il y a la vision libertaire née de l'internet social qui réunit de gens désireux d'échanger des biens et des services en pair à pair pour renouer du lien. [...] De l'autre, il y a la vision marchande, voire ultralibérale, qui voit des entrepreneurs se positionner en intermédiaires pour développer cette nouvelle économie et en tirer un maximum de profits* »³⁶. Nous différencierons dans ce travail « économie collaborative libertaire » et « économie collaborative libérale » pour donner une vision manichéenne de la divergence des finalités recherchées par ces différentes approches économiques. Dans les deux cas, ces modèles participent à une transformation de l'emploi, du rapport au travail et de la société en général.

Nous réalisons ici une analyse très simpliste des tendances culturelles et politiques des tiers-lieux et des acteurs de l'économie collaborative pour en dégager

³⁵<https://blog.octo.com/secrets-sharing-p2p-economy-plateforme/>

³⁶ Damien Demailly, « Une économie du partage entre utopie et big business », Libération, 8 juin 2014. www.liberation.fr/

les grandes orientations. Il serait judicieux de construire dans un travail plus étendu une grille d'évaluation complète qui permettrait de situer plus précisément ces lieux et acteurs dans ces différentes mouvances socio-économiques car le monde des tiers-lieux et de l'économie collaborative sont très hétérogènes et leurs frontières sont poreuses.

2.1.2. Les nouveaux rapports au travail issus de la culture collaborative

Après avoir rappelé brièvement en introduction générale de cette étude les grandes évolutions de notre rapport au travail au cours des derniers siècles et depuis la création du salariat, nous considérerons ici que nous assistons actuellement à une nouvelle transformation du rapport au travail due principalement au développement des NTIC. Alors que Michel Lallement pense qu'il ne fait plus de doute que les travailleurs d'aujourd'hui ont quelque peu gagné en autonomie. Comme en attestent les enquêtes sur les conditions de travail, ils disposent de marges de manœuvre plus importantes, il n'est pas raisonnable de croire que le travailleur salarié classique soit totalement libéré et émancipé. M. Lallement contrebalance en explicitant « *dans le même temps, qu'elles émanent de leurs supérieurs hiérarchiques, de leurs pairs ou encore des clients, les exigences de réactivité, de qualité, d'urbanité, etc..., rendent le travail parfois fort difficile à vivre au quotidien [...] Il n'est plus question désormais de lassitude ou de fatigue que de stress et de souffrance* »³⁷.

Alors que les nouveaux processus de management et l'utopie d'une « entreprise libérée » intégrée dans le modèle néo-libérale tendent à rendre les

³⁷ LALLEMENT, M., *L'âge du faire*, Paris, Editions du Seuil, 2015, p. 17-18

salariés plus heureux, les travailleurs sont toujours autant aliénés au capital et soumis au patronat.

« L'économie collaborative libertaire » développée grâce au développement des NTIC permet d'entrevoir de nouveaux rapports au travail. Les rapports au temps et à l'espace ont été totalement modifiés ce qui a eu des répercussions sur les organisations du travail. « *Pour la première fois dans l'histoire, l'Internet et ses réseaux peer-to-peer permettent aux gens du monde entier de créer des choses ensemble – une encyclopédie (Wikipédia), un code de logiciel (Linux), la conception d'une carte mère (Arduino) – sans passer par des organisations traditionnelles comme les entreprises, les ONG ou les organismes publics* »³⁸. Cette économie collaborative a donc redonné une nouvelle approche aux communs. Ce modèle modifie totalement le rapport au travail capitaliste théorisé par A. Smith car nous travaillons sans avoir de salaire en échange, il est stimulé par la motivation de collaborer, de travailler ensemble à une œuvre commune. Pour M. Bauwens, la production entre pairs est une « production passionnée » et reflète un glissement de la motivation extrinsèque vers la motivation intrinsèque. Nous sommes ici dans une intégration de réciprocité selon Karl Polanyi, qui structure ces interactions économiques. Cette réciprocité peut être définie comme la relation qui s'organise autour d'une obligation sociale de rendre l'équivalent, voire plus, de ce qui a été donné antérieurement. Cette idée s'appuie sur les travaux de Marcel Mauss qui développait le concept de don/contre don présent dans les économies primitives. Ces échanges ne recherchaient pas la satisfaction de besoins matériels mais répondaient à des impératifs culturels ou religieux où chacun a l'obligation de rendre ce qui lui a été donné. « Dans le cas de « l'économie collaborative libertaire », la production entre

³⁸ BAUWENS, M., *Sauver le monde*, Les liens qui libèrent, Paris, 2015.

pairs est agnostique : la raison pour laquelle on contribue à un projet de production entre pairs importe peu. La seule condition est de le faire sur une base bénévole³⁹. Les résultats obtenus par cette économie collaborative peuvent être spectaculaires, on pense notamment au succès de Wikipédia, de Linux ou encore l'émergence de nouveaux logiciels comme Framasoft, Framapad ou Framalist. A la base, cette économie concerne uniquement les productions immatérielles mais elle peut également concerner les productions matérielles.

Grâce au développement de machines-outils telles que les imprimantes 3D ou les découpeuses laser, il est désormais possible de fabriquer soi-même des biens que l'on peut télécharger librement. Par exemple, « Wikispeed » est la première voiture développée en Open Source, donc accessible à tous et qui peut être fabriquée à l'aide d'une imprimante 3D. Tout le monde peut apporter sa contribution et développer le prototype pour l'améliorer.

M. Lallement nous apprend dans L'Âge du Faire que les hackers ne travaillent qu'à la condition de pouvoir assigner à la tâche à laquelle ils se consacrent, un statut de finalité et non de moyen⁴⁰. Le travail est donc une fin en soi et devient un facteur de motivation très important. Selon M. Bauwens le capitalisme traditionnel a cassé la connaissance du peuple : on devient ouvrier et on exécute des tâches qui sont dictées par des ingénieurs ou des managers. Dans le modèle des Fablabs, c'est une sorte de retour vers l'artisanat, en intégrant une dimension technologique supérieure. Ce sont des individus qui en même temps conçoivent des produits et les fabriquent donc ce sont des faiseurs qui pensent et des penseurs qui font⁴¹. Pascal Jollivet considère que l'éthique hacker est un processus social fondé sur l'Internet et la production

³⁹ BAUWENS, 2015

⁴⁰ Lallement, 2015

⁴¹ <https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I>

coopérative en réseau de logiciels libres, et sur un rapport alternatif au travail, à l'argent, au temps qui caractérise une éthique que Pekka Himanen oppose à l'éthique protestante du travail de Max Weber. À cela s'ajoutent un statut de non-dépendance salariale et l'adhésion à des comportements de coopération en cours dans les communautés scientifiques que Pascal Jollivet appelle « *Communisme scientifique* »⁴².

Nous pouvons donc constater que l'économie collaborative, née grâce au développement des NTIC, a introduit de nouvelles façons de travailler, de collaborer et d'échanger des biens et des services dans notre société contemporaine. Alors que de nombreuses communautés créent de nouveaux biens communs aux quatre coins du monde, de nombreuses start'up tendent à ubériser la société sans penser aux conséquences sociales que cela peut engendrer.

2.2. ECONOMIE COLLABORATIVE ET TIERS-LIEUX, DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE SOCIETE

Nous examinerons ici les relations entre économie collaborative et tiers-lieux et nous présenterons ensuite les nouvelles perspectives que cette association peut représenter à différents niveaux notamment avec le développement du mouvement « faire » qui pourrait être une solution de décentralisation de productions.

2.2.1. L'économie collaborative ancrée dans les tiers-lieux

⁴² JOLLIVET, P., « *L'éthique hacker* » de Pekka Himanen », 2001, Exils

La production de biens communs matériels et immatériels nécessite du matériel informatique puissant et des machines-outils type imprimante 3D. Ces équipements étant souvent très coûteux, ils sont de plus en plus mis à disposition dans des tiers-lieux comme les fablabs ou les hackerspaces qui sont en quelques sortes des laboratoires de fabrication de communs. Bien que les intentions et les labels ne fassent pas l'objet d'un consensus⁴³, fablabs, hackerspaces et makerspaces sont considérés comme des synonymes pour désigner des lieux de pratiques en lien avec une éthique hacker⁴⁴. Nous intégrons donc ici tous ces espaces que l'on a considérés dans la première partie comme ayant une vision libertaire et un enjeu des communs. Il n'est pas non plus possible de considérer tous les fablabs, hackerspaces, makerspaces comme des hauts lieux de militantisme et pratiquant « l'économie collaborative libertaire » comme nous pouvons l'entendre ici mais nous dégageons une tendance générale car les racines du mouvement sont imprégnées d'une culture anarchiste⁴⁵.

Cette mouvance libertaire est traversée par le mouvement « faire » ou « maker » en anglais qui prône fondamentalement le « Do It Yourself » (« fais le toi-même » en français). Cette conception du faire doit beaucoup à l'éthique hacker ainsi qu'à l'esprit qui anime les défenseurs du logiciel libre, autrement dit à la volonté de créer et de partager en se défaisant des contraintes imposées par le marché, la rentabilité, le droit de propriété. Ce mouvement consiste à concevoir et fabriquer soi-même ou à plusieurs des biens matériels ou immatériels.

⁴³Kostakis, V., Niaros, V., Giotitsas, C. (2014). *Production and governance in hackerspaces: A manifestation of Commons-based peer production in the physical realm?* International Journal of Cultural Studies,

⁴⁴Maxigas (2012) a notamment étudié l'évolution de la terminologie à partir des entrées dans l'encyclopédie Wikipédia.

⁴⁵LALLEMENT, 2015

Les utilisateurs de ces lieux contribuent donc à « l'économie collaborative libertaire » de manière bénévole en collaborant ensemble. Le monde hacker est plus hétérogène qu'on ne le croit communément. Il attire des spécialistes de la programmation informatique, mais également des entrepreneurs, des ingénieurs, des designers, des artistes, des étudiants. Les utilisateurs peuvent donc avoir différents profils et ont généralement un métier à côté de cette activité, car le bénévolat est insuffisant pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Cette éthique consistant à fabriquer des biens communs est pourtant difficile à imposer dans ces tiers-lieux. Un fablab ou hackerspace n'a en réalité quasiment aucune possibilité légale d'imposer à un utilisateur de partager librement la propriété intellectuelle de son travail car d'après le droit français, les droits de propriété intellectuelle appartiennent aux personnes physiques à l'origine de la conception du bien excepté pour quelques professions comme les journalistes ou les agents publics. On imagine donc qu'il est difficile d'imposer ce partage de la création, mais que les utilisateurs fréquentant ces lieux connaissent l'éthique assimilée. Dans la « charte des FabLabs⁴⁶ » proposée par le Massachusetts Institute of Technology de Boston, on constate que l'éthique de ces espaces repose sur le partage des connaissances avec la communauté fréquentant le même lieu. On voit donc ici une des limites de l'éthique hacker au sein des tiers-lieux.

Outre le mouvement « maker », les espaces de coworking plus classiques sont devenus des lieux privilégiés pour les acteurs de « l'économie collaborative libertaire » et même « libérale ». Accueillant communautés, meetups, fablabs, marchés ou plateformes P2P, les espaces de coworking deviennent de véritables « hubs » de l'économie collaborative, permettant de connecter les communautés entre

⁴⁶<http://www.labfab.fr/charte-fablab/>

elles, tout en leur offrant un espace dont elles peuvent avoir besoin⁴⁷. Comme nous l'avons vu dans la première partie, il existe une grande diversité de tiers-lieux et chaque utilisateur peut aller dans celui qui lui ressemble plus. Il sera cependant plus facile de trouver un lieu à son image en habitant Paris plutôt que dans une petite commune rurale. Le magazine en ligne deskmag.com annonçait en 2013 qu' « alors que même les grandes entreprises observent de près le coworking, l'économie collaborative s'y connecte pour y trouver une communauté partageant ses valeurs » et que les espaces de coworking pouvaient être des « relais locaux pour des systèmes distribués »⁴⁸. Par exemple, La Ruche qui dit Oui organisait sa distribution de produits lors de marchés éphémères dans l'espace de coworking La Mutinerie à Paris. Tous les domaines de l'économie collaborative semblent pouvoir se connecter aux espaces de coworking. Si bien qu'il sera peut-être un jour possible de déplacer la R&D ou l'éducation dans des tiers-lieux et participer à l'animation de ces espaces tout en soutenant un mode de vie durable. Créant ensemble un nouvel écosystème, tiers lieux et économie collaborative sont désormais indissociables⁴⁹.

Les tiers-lieux sont donc fortement imprégnés de la culture collaborative et ils le revendiquent. Il existe même des plateformes de l'économie collaborative où il est possible de réserver son espace de coworking en ligne comme c'est le cas de la plateforme « neo-nomade.com » ou encore du site internet « bureauxpartager.com ». Les tiers-lieux plus libertaires comme Noisebridge en Californie, sont complémentaires avec des acteurs de « l'économie collaborative libertaire » tels que des hackers qui contribuent au développement de logiciel libre. D'un autre côté, les tiers-lieux plus portés sur la rentabilité à l'instar de WeWork à

⁴⁷<http://www.deskmag.com/fr/coworking-un-hub-pour-l-economie-collaborative>

⁴⁸<http://www.deskmag.com/fr/coworking-un-hub-pour-l-economie-collaborative>

⁴⁹<http://www.deskmag.com/fr/coworking-un-hub-pour-l-economie-collaborative>

Paris seront plus en phase avec des entrepreneurs de « l'économie collaborative libérale » comme la fameuse plateforme Airbnb.

2.2.2. Une voie de réappropriation des technologies et des productions

Pour avoir accès aux outils mis à disposition dans un tiers-lieu, les utilisateurs doivent payer une contribution pour assurer le fonctionnement du lieu et des machines. Par exemple au fablab toulousain Artilect, chaque utilisateur doit déboursier 39€ par ans ou 29€ pour les étudiants et les personnes sans emploi. Cette contribution permet d'utiliser le matériel disponible et d'avoir accès à des espaces de travail connectés à Internet. Les utilisateurs ne sont pas propriétaires des moyens de production mais ils contribuent financièrement pour pouvoir y accéder. Yannick Rumpala pense que dans de nombreux tiers-lieux, « *l'enjeu n'est plus de posséder des moyens de production, mais d'y accéder* »⁵⁰. Avec les tiers-lieux, il est donc possible d'accéder à de nombreux outils et technologies pouvant permettre de travailler et de produire ensemble ou pour soi, sans forcément acheter des produits finis issus de l'industrie ou de l'artisanat.

Concernant la propriété des biens produits, nous avons mis en avant qu'un tiers-lieu ne pouvait pas légalement imposer à un utilisateur de partager la propriété intellectuelle du bien. Cependant l'éthique des FabLabs indiquent que les concepts développés dans ces lieux ne doivent pas être tenus secrets mais doivent rester disponibles pour les autres membres de la communauté. Dans une optique de conception de biens communs, la question de la propriété industrielle doit être également posée. « L'économie collaborative libertaire » entreprend donc de mettre à

⁵⁰ RUMPALA, Y., « *Fablabs* », « *makerspaces* » : *entre innovation et émancipation ?*, Revue internationale de l'économie sociale 334 (2014): 85–97. DOI : 10.7202/1027278ar

disposition en open source des productions matérielles et immatérielles. Cependant, le cadre juridique est encore flou pour appliquer cette logique à des inventions brevetables. Une alternative mise en avant par l'association nantaise PING consiste à payer pour le dépôt d'un brevet, d'en devenir ainsi propriétaire et exploitant. De là, le propriétaire peut imaginer toutes les modalités d'utilisation qu'il veut⁵¹. Il existe également des licences de réciprocité qui consistent à autoriser les usages non commerciaux mais à réserver la possibilité de faire un usage commercial d'une ressource soit aux entités structurées en coopératives, soit à celles qui contribuent aux Communs, d'une manière ou d'une autre⁵². La licence « creativecommons » en est un exemple reconnu mais celle-ci n'est applicable qu'aux œuvres de l'esprit et non à la propriété industrielle. Il serait donc intéressant d'aller plus loin et d'appliquer cette licence pour des créations physiques et appropriées à la fabrication industrielle.

La réappropriation des outils dans les tiers-lieux peut être perçue comme conviviale dans la mesure où ils sont accessibles et maîtrisables par tous les utilisateurs. Cette vision peut s'appuyer sur la perspective d'Ivan Illich lorsqu'il annonçait que *« l'outil est convivial dans la mesure où chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent ou aussi rarement qu'il le désire, à des fins qu'il détermine lui-même. L'usage que chacun en fait n'empiète pas sur la liberté d'autrui d'en faire autant⁵³ »*. Cette conception conviviale des outils peut être considérée comme une réelle motivation des utilisateurs à venir dans les tiers-lieux de type fablabs, makerspaces, hackerspaces. EchoFab à Montréal y voit également une source d'autonomie car en transférant les activités de fabrication et de création au cœur des

⁵¹<https://scinfolex.com/2015/02/05/fablabs-hackerspaces-quel-regime-de-propriete-pour-les-lieux-dinnovation-partagee/>

⁵²<https://scinfolex.com/2015/02/05/fablabs-hackerspaces-quel-regime-de-propriete-pour-les-lieux-dinnovation-partagee/>

⁵³ ILLICH, I., *La convivialité*, 1973, Le Seuil, p. 45

communautés, ses membres peuvent avoir la maîtrise des outils et diffuser les connaissances nécessaires à leur propre autonomisation.

Nous observons donc ici que les lieux de fabrication de communs permettent aux utilisateurs de contrôler la finalité des technologies utilisées pour une production. Les tiers-lieux n'intégrant pas l'éthique des hackers, comme définit auparavant, ne sont pas dans la même logique de réappropriation des technologies et des productions. Dans de nombreux espaces de coworking, les utilisateurs qui sont pour la plupart des entrepreneurs, utilisent les outils mis à disposition uniquement dans le but de développer une affaire personnelle sans aucun projet commun. Nous voyons une fois de plus qu'il y a différentes cultures qui traversent ces lieux. Cependant tous ces tiers-lieux mettent en commun des outils, ce qui favorise une certaine convivialité et permet de tisser des liens. Un entrepreneur qui travaillerait chez lui et ne disposerait que de son matériel personnel ne percevrait pas cet esprit de convivialité qui fait la force de ces lieux où il est possible de créer des connexions et des synergies.

2.2.3. Le développement des tiers-lieux, une vision écologique

Le mouvement « faire » tend à relocaliser les productions en permettant à n'importe qui de fabriquer un objet dans le fablab, le makerspace ou le hackerspace le plus proche de chez lui. Si ce modèle se développe sur tous les territoires, nous n'aurions plus besoin d'acheter d'objets provenant des entreprises industrielles classiques ce qui serait une voie vers une économie post-capitaliste. Cette utopie est également écologique car elle permettrait de réduire drastiquement les émissions de CO₂ dues à la production industrielle mais aussi aux transports de marchandises. André Gorz partage cette conception dans *Misères du présent, richesse du possible* quand il insiste sur la réorientation nécessaire de l'écologie vers des alternatives

locales à la globalisation marchande, l'exode de la société salariale grâce au revenu garanti vers les activités autonomes, l'auto-production et les « cercles de coopération »⁵⁴. L'auto-production définie par Gorz s'apparente aujourd'hui au mouvement « faire » traversé par « l'économie collaborative libertaire ». La portée écologique de ce mouvement n'est pas absolue mais celui-ci ouvre la voie à de nouvelles réflexions concernant nos modes de production et de consommation. L'idée du « Do It Yourself » tend à se réapproprier la production. Ainsi, nous pourrions produire uniquement ce dont nous avons besoin avec des matériaux les moins néfastes pour l'environnement. Nous pourrions donc imaginer un monde où chacun est autonome et peut produire le matériel nécessaire à son bien-être. Cela dit, il n'est pas certain que les individus produisent moins de biens matériels car nous pourrions aussi fabriquer des tonnes d'objets qui nécessiteraient de grandes quantités de matières premières ce qui n'est pas forcément bon pour l'environnement. De plus, il serait indispensable de redéfinir de nouvelles façons d'extraire les matières premières et d'avoir un contrôle sur les flux. Une approche telle que celle défendue par Elinor Ostrom dans son travail sur la gestion des biens communs permettrait d'envisager une solution adaptée.

Un autre aspect écologique du développement des tiers-lieux concerne la « démobilité choisie ». Ce terme désigne la recherche d'une diminution des déplacements pénibles qui correspondent en général aux transports nécessaires pour se rendre à son lieu de travail. De nombreux travailleurs doivent affronter chaque jour des embouteillages et passent facilement une heure sur les routes avant d'arriver au travail. Comme le soulignait I. Illich, « *les véhicules créent plus de distances qu'ils n'en suppriment* ».

⁵⁴ GORZ, A., *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, 1997

Les tiers-lieux de travail apparaissent donc comme une opportunité pour aller dans le sens de la démobilité choisie. Cela est cependant uniquement possible pour les métiers ou activités ne nécessitant pas une présence dans les locaux d'une entreprise. Ce phénomène est majoritairement possible pour les télétravailleurs ou les entrepreneurs individuels qui ont juste besoin d'un ordinateur pour travailler. Cette démobilité choisie permet donc de réduire largement le recours aux transports et donc le CO2 dépensé par de nombreux travailleurs lors de leurs trajets quotidiens. Elle permet également de réduire le stress lié aux transports et aux embouteillages. Pour Julien Damon, c'est une voie pragmatique, qui passe par le déploiement du télétravail, le développement de nouveaux outils de synchronisation des temps sociaux, la déspecialisation des villes⁵⁵. Le développement des tiers-lieux en zones rurales permettrait de favoriser cette démobilité. L'établissement d'au moins un tiers-lieu dans chaque village permettrait un exode urbain. Nous observons déjà un mouvement de ce type pour de nombreuses raisons et le développement de ces tiers-lieux pourrait l'accentuer. Chaque travailleur qui ne doit pas se rendre sur un lieu de travail physique pourrait vivre en campagne et travailler dans un tiers-lieu proche de chez lui. Nous pouvons citer l'exemple de « Mon autre bureau » en Bretagne qui est un projet développé par la MEDEFI en partenariat avec la CAE Interactiv et qui investit des lieux déjà existants (bibliothèque, bureau de poste) en zones rurales pour aménager des espaces collaboratifs de travail destinés à des coworkers.

2.2.4. Le tiers-lieu, un terrain de pratique politique à petite échelle

Nous avons, dans la première partie, évoqué le fait que les tiers-lieux pouvaient être des espaces de pratiques collectives, d'autogestion et de politique à

⁵⁵ DAMON, J., *La démobilité, travailler, vivre autrement*, 2013, Fondation pour l'innovation politique

petite échelle. Chaque lieu définit une gouvernance différente et nous pouvons une fois de plus distinguer des organisations plus ou moins horizontales en fonction de la culture du collectif qui s'y trouve. « L'économie collaborative libertaire » tend à horizontaliser les rapports que ce soit dans le système d'échange informatique ou dans les échanges réels entre utilisateurs. Le mouvement « faire » conceptualise et fabrique bien plus que des objets et des logiciels : il crée l'opportunité de travailler de manière collective au sein d'un lieu physique, de coopérer et de mettre en œuvre la praxis au sens de C. Castoriadis, c'est-à-dire « *l'activité lucide dont l'objet est l'autonomie humaine et pour laquelle le seul moyen d'atteindre cette fin est cette autonomie elle-même* »⁵⁶.

De nombreux hackerspaces prennent leurs décisions par consensus. Ce mode de gouvernance est très présent dans la culture anarchiste comme le signale David Graeber, un spécialiste contemporain de cette tradition politique. La plupart des groupes anarchistes ont recours à la prise de décision par consensus en opposition au vote à main levée qui est considéré comme un facteur de division et comme une procédure sectaire⁵⁷. Cette gouvernance permet de mettre, en théorie, tous les utilisateurs d'accord. Michel Lallement décrit une scène lors d'une réunion hebdomadaire au sein du hackerspace Noisebridge à San Francisco qui a pour objet l'intégration d'un prétendant à la communauté : « *Que penses-tu du consensus ? S'il a passé au moins un mois dans la communauté, [...] celui-ci sait qu'il convient de défendre arduement la règle anarchiste.* » Il ajoute que cette philosophie entre en résonance directe avec l'éthique hacker. Le hackerspace s'inscrit également dans la

⁵⁶ CASTORIADIS, C., *Le monde morcelé*, Seuil, 2000

⁵⁷ GRAEBER, D., « SomeRemarks on Consensus », OccupyWallSt.org, 26 février 2013. Pour une approche sociologique de la décision par consensus, cf Philippe Urfalino, « La décision par consensus apparent. Natures et propriétés », *Revue européenne de sciences sociales*, t. XLV, n° 136, 2007, p. 47-70

tradition libertaire entretenue en Allemagne par le Chaos Computer Club ⁵⁸ qui est l'un des plus anciens hackerspace et sûrement le plus influent en Europe. L'intérêt du consensus est qu'il exige une adhésion de tous les membres de la communauté au préalable. Ce processus nécessite donc que le collectif soit plutôt homogène concernant les visions et les opinions de ses membres. La limite de cette gouvernance est qu'elle peut avoir des dérives sectaires dans le sens où le collectif n'est pas très ouvert à des échanges avec des individus, ou d'autres groupes ayant des avis différents. M. Lallement remarque également dans l'Âge de Faire qu'en dépit des principes fondamentaux communs (comme le rejet de la bureaucratie), les multiples hackerspaces que l'on dénombre aujourd'hui sont structurés à l'aide de fonctionnements variés. Ces tiers-lieux ancrés dans « l'économie collaborative libertaire » ont donc de multiples façons de s'organiser mais ils ont des similitudes politiques : « *toujours est-il que les hackers de Noisebridge revendiquent haut et fort, eux, un mode d'organisation anarchiste*⁵⁹ ».

Cette contre-culture ne s'étend pas dans tous les tiers-lieux mais on retrouve des pratiques similaires dans de nombreux fablabs, makerspaces ou espaces de coworking. Le collectif est le cœur d'un espace de coworking : il doit rester soudé et cela nécessite de mobiliser les principaux acteurs de l'espace pour prendre les décisions les plus importantes. Chaque espace dispose en général d'un ou de plusieurs animateurs, gérants ou encore facilitateurs, le nom diverge en fonction de la culture du lieu. Ces personnes sont en général à l'origine de la création du lieu et permettent de mettre en place différentes animations. Ces animations permettent de faciliter le dialogue car les utilisateurs ne communiquent pas continuellement entre eux. Les tiers-lieux de travail sont des lieux où les utilisateurs doivent être concentrés

⁵⁸ LALLEMENT, 2015, p. 255-256

⁵⁹ LALLEMENT, 2015, p. 257

et l'utilisation des technologies peut aussi être un frein au dialogue. On trouve un panneau dans le Noisebridge qui stipule « Shut up and hack ! » qui, d'après M. Lallement n'est pas qu'une plaisanterie. Dans de nombreux espaces de coworking, les utilisateurs ont les yeux rivés sur leur écran et gardent leurs écouteurs aux oreilles. Le dialogue et la communication ne sont donc pas toujours naturels et continuels dans les tiers-lieux. Afin de mettre en œuvre la praxis, il faut créer les conditions adéquates. Pour cela il doit y avoir des personnes « moteurs » qui puissent fixer des réunions, des afterworks, des temps d'échanges et de partage qui permettront de pratiquer la politique à petite échelle. L'intelligence collective peut permettre d'enrayer de nouvelles façons de s'organiser et met en évidence l'importance du « faire ensemble » pour construire des projets communs au service de l'intérêt général.

La culture collaborative que l'on définit ici comme « libertaire » ancrée dans de nombreux tiers-lieux s'avère donc être un mouvement qui tend à redéfinir la notion de propriété et à créer des biens communs. Elle peut s'avérer être un terreau intéressant pour permettre à ces lieux d'enrayer un modèle économique plus égalitaire et plus libre.

2.3. LES LIMITES DE LA CULTURE COLLABORATIVE ET LA VOIE VERS UN MODELE COOPERATIF

Alors qu'une certaine économie du partage pose les jalons de nouvelles façons d'échanger et de produire, nous montrerons dans cette sous-partie qu'elle est cependant limitée, tant sur son manque de théorie économique reconnue que sur les dérives qu'elle peut entraîner.

2.3.1. Une économie collaborative à une économie coopérative

Après avoir mis en avant les grands principes de l'économie collaborative, nous postulerons l'hypothèse que cette économie ne peut pas être une alternative au modèle économique actuel. Quand Bernard Perret affirme que « *sans contredire fondamentalement les mécanismes du capitalisme, l'économie collaborative opère une hybridation entre coopération et marché*⁶⁰ », nous pouvons entrevoir une transition vers un modèle plus coopératif. Cependant, nous avons constaté que « l'économie collaborative libérale » n'était pas une alternative favorisant l'émancipation car elle a seulement développé un nouveau modèle qui ne fait que modifier l'aliénation des travailleurs comme pourraient en témoigner les chauffeurs d'Uber ou les livreurs de Deliveroo. Ce modèle a cependant permis de repenser le modèle capitaliste pour ouvrir la voie à des échanges plus économiques (on divise la facture en faisant du covoiturage par exemple), plus écologiques (on consomme, en théorie moins d'énergie) et plus conviviaux (on rencontre des inconnus ce qui crée du lien social). Dans le modèle consumériste classique, nous gagnons de l'argent en produisant des marchandises puis nous les achetons ce qui crée la dynamique économique. Dans « l'économie collaborative libérale », nous ne devenons plus propriétaires des biens mais nous consommons un usage.

⁶⁰ PERRET, B., De la propriété à l'usage, *Esprit*, 2015/7, p. 30-39

Nous estimons donc ici que ce modèle n'a pas pu être une alternative mais s'est adapté au modèle économique en place. L'essor des plateformes collaboratives nécessite de réaliser de lourds investissements sur le modèle start'up afin d'avoir un développement rapide. Les investisseurs recherchent un retour sur investissement comme dans l'économie néo-libérale et auront le pouvoir de décider les orientations stratégiques de l'entreprise. Nous voyons bien que ce schéma n'accorde aucune opportunité à une modification des rapports de force.

« L'économie collaborative libertaire » théorisée entre autre par M. Bauwens permet quant à elle de produire des biens communs grâce aux NTIC. Nous avons néanmoins constaté que la majorité des valeurs créées, qu'elles soient immatérielles ou matérielles, étaient réalisées de manière bénévole ce qui ne permet pas aux individus de subvenir à leurs besoins. Aujourd'hui, les contributeurs à cette économie doivent donc, soit avoir des ressources permettant de vivre, soit avoir un travail à côté. Il y a donc à la fois une accumulation de communs et une accumulation de capital. M. Bauwens relève ce paradoxe en ajoutant qu'*«il y a une forme de capitalisme paradoxal qui soutient les communs. Avant, le capitalisme détruisait les communs mais il s'est adapté⁶¹»*. Dans l'optique d'une « économie totalement collaborative libertaire », il apparaît indispensable de mettre en place un revenu de base garantie (communément appelé revenu universel) comme le stipule Bernard Stiegler⁶². Même si l'adaptation de ce modèle économique ne sonnerait pas forcément le glas de la fin du travail comme l'annonçait Jérémy Rifkin, nous ne nous attarderons pas ici à développer une argumentation concernant le revenu universel. Cette modalité reste très critiquée car elle pourrait également renforcer la précarité et les inégalités sociales. Nous restons donc septiques sur la possibilité de redistribuer la

⁶¹Michel Bauwens : Vers une économie post-capitaliste YOUTUBE

⁶²https://www.youtube.com/watch?v=Y_aEB6YoJPO

valeur créée par les « commoners » via un revenu minimum garantie. M. Bauwens signale également qu'il y a une fuite de valeur et il faut réfléchir à comment garder cette plus-value dans la sphère du commun. La réponse serait de créer une économie solidaire coopérative et sociale⁶³. Il pense que la création de biens immatériels peut être partagée facilement via internet, celle-ci a une « *dimension communiste*⁶⁴ » dans le sens original du mot car on peut y contribuer et prendre ce que l'on a envie. Le partage de la valeur issue de la création de biens matériels est quant à elle plus complexe car il nécessite des investissements matériels beaucoup plus importants. Pour le matériel il est donc nécessaire, d'après M. Bauwens, de trouver des marchés classiques ou coopératifs. Il faut donc trouver une convergence entre le modèle ouvert dans la connaissance et le modèle coopératif dans la production matérielle. Il propose que ce soit les coopératives qui produisent mais qui partagent leurs connaissances⁶⁵. Il serait donc judicieux d'adosser « l'économie collaborative libertaire » au modèle coopératif concernant les biens matériels afin de conserver la création de valeur comme un bien commun. Juan Urrutia, professeur de théorie économique pense que l'économie collaborative va émerger mais que ce développement ne sera pas si rapide comme certains le prétendent parce que ce n'est pas facile, « *il n'y a pas encore de fondements économiques universellement reconnus*⁶⁶ ». M. Urrutia intervient régulièrement au Ouisharefest, festival de l'économie collaborative organisé par Ouishare et malgré son engouement pour la dynamique créée autour de cette soi-disant « alternative au capitalisme », il reconnaît la légèreté du modèle économique proposé. Nous sommes bien loin de la solidité d'une alternative comme celle proposée par K. Marx il y a quelques années.

⁶³<https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I&t=2s>

⁶⁴<https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I&t=2s>

⁶⁵<https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I&t=2s>

⁶⁶<https://www.youtube.com/watch?v=bV9DElQTHFU&index=13&list=PL72DE5831B9A3ACE3>

« L'économie collaborative libertaire » ne peut donc pas être vue comme une alternative crédible à l'économie de marché aujourd'hui mais elle semble ouvrir la voie à de nouvelles manières de produire et de consommer tout en créant du lien social, en préservant davantage l'environnement et en réintroduisant le bien commun au centre des pratiques. Cette économie bénéficie d'une grande attractivité car elle paraît « sexy » et actuelle. Il serait souhaitable que l'économie collaborative puisse créer un pont avec l'économie coopérative. L'économie collaborative bénéficierait d'une théorie économique beaucoup plus solide et crédible de la coopération ainsi que son expérience. L'économie coopérative pourrait quant à elle se refaire une fraîcheur et retrouver une image plus actuelle et attractive.

2.3.2. Le modèle coopératif, source d'émancipation des travailleurs

Aurélien Denaes, co-fondateur du tiers-lieu coopératif CASACO nous explique lors d'un entretien (ANNEXE 2) qu'il y a 3 ans, le collaboratif avait le vent en poupe et qu'il pensait qu'il pouvait être un modèle alternatif au capitalisme. Aujourd'hui, il se rend compte que l'économie collaborative n'est pas suffisante et elle se fait « récupérer par le système comme beaucoup d'alternatives ». Il ajoute que « *le modèle collaboratif doit être récupéré par le modèle coopératif* », c'est un vrai « *combat culturel que l'on doit mener car les structures collaboratives sont très bien vues actuellement alors que les coopératives ont une image plus ancienne et moins tendance* ». L'économie collaborative laissait entrevoir le rêve d'un monde du partage où tous les échanges se feraient entre pairs. Cependant, « l'économie collaborative libérale » a montré son côté obscur et « l'économie collaborative libertaire » manque de théorie économique solide. Nous constatons pourtant que l'éthique « hacker »

remet en cause le principe de propriété comme l'avait théorisé Pierre-Joseph Proudhon lorsqu'il déclarait que « *La propriété c'est le vol* »⁶⁷ d'où ses racines anarchistes. Nous voyons donc l'opportunité pour le modèle coopératif de se réintroduire dans les nouvelles tendances et les tiers-lieux peuvent en être un très bon exemple. Le modèle coopératif peut permettre l'émancipation des travailleurs pour plusieurs raisons. Tout d'abord nous devons rappeler que le mouvement coopératif issu de la philosophie de Proudhon est au cœur de la lutte des classes et tend à modifier les rapports de force présents dans la société depuis la naissance du capitalisme. Contrairement à K. Marx, le mouvement coopératif veut permettre aux prolétaires de parvenir à une émancipation de manière pacifique alors qu'un modèle communiste basé sur le marxisme ne peut se mettre en place sans révolution violente. Le modèle coopératif peut donc être une opportunité de modifier les rapports de force de manière pacifique et les tiers-lieux pourraient y jouer un rôle central car ils permettent de rassembler de nombreuses personnes de différents milieux dans ces lieux physiques pouvant s'implanter dans tous les territoires. Les sept grands principes coopératifs à ce jour sont :

- l'engagement volontaire et ouvert à tous
- le pouvoir démocratique exercé par tous les membres
- la participation à l'activité économique
- l'autonomie et l'indépendance
- l'éducation, la formation et l'information
- la coopération entre coopératives ou l'intercoopération
- l'engagement envers la communauté

⁶⁷ PROUDHON, P.-J., *Qu'est-ce que la propriété ?*, Classique de la philosophie, 1840

Ces grands principes ont nourri des milliers de débats à travers le monde mais ceux que nous venons de citer ont été adoptés par une majorité de coopérateurs au sein de l'Alliance coopérative internationale. Le mouvement coopératif est donc un projet de société qui ambitionne de réduire les inégalités, il promeut une économie visant l'épanouissement des personnes au sein d'institutions démocratiques⁶⁸. Le principe de « double qualité » est au cœur de la coopérative, dans une SCOP par exemple le salarié est aussi associé. Une coopérative ne recherche pas le profit mais un modèle économique viable, les bénéfices seront, en général, réinvestis dans l'entreprise commune. Le modèle économique coopératif bénéficie d'une longue expérience derrière elle et est présent dans de nombreuses entreprises aujourd'hui. La solidité de son modèle n'est plus à prouver, Jacques Prades nous indique d'ailleurs dans l'Utopie réaliste que de nombreuses coopératives ont survécu à la crise de 2008 car leur modèle économique est plus solide qu'une entreprise classique qui reverse les bénéfices sous forme de dividendes aux actionnaires⁶⁹. Fort de cette expérience, le modèle coopératif, quand il ne devient pas technocratique comme c'est le cas de grands groupes qui n'ont plus que leur nom de coopératif, peut être un modèle économique adapté aux tiers-lieux ayant une volonté de rendre leur modèle plus démocratiques et plus égalitaires alors que le modèle collaboratif a montré ses limites. Les tiers-lieux insérés dans l'économie sociale donnent également la possibilité de redevenir des espaces politisés pour donner la possibilité aux individus de renouer avec le dialogue et les luttes contre les exclusions sociales.

Les tiers-lieux semblent suffisamment flexibles pour être capables d'agréger des contributions variées, tout en portant et en incarnant un modèle collaboratif. Mais Yannick Rumpala pense que « *l'analogie avec les coopératives ne fonctionne*

⁶⁸ DRAPERI, J-F., *La République coopérative*, Larquier, Paris, 2012

⁶⁹ PRADES, J., *L'utopie réaliste*, Harmattan, 2012

pas complètement, dans la mesure où les participations peuvent être plus fluides et où les projets ne sont pas forcément structurés par des besoins économiques précis⁷⁰». De nombreux tiers-lieux font donc le choix du statut associatif lorsque le projet cible un public large. Le choix du statut coopératif n'est pas souvent privilégié mais il peut, cependant, être totalement adapté dans de nombreux cas avec le statut SCIC qui permet de rassembler de nombreux acteurs autour d'un projet de tiers-lieu comme nous pourrions le constater dans la dernière partie.

Nous avons donc démontré que l'économie collaborative était au cœur de nombreux lieux hybrides en France mais elle ne permet pas d'entrevoir un modèle économique plus émancipatoire pour les travailleurs. Le choix de l'expérience coopérative peut donc être une alternative envisageable dans la mesure où elle est animée par un esprit de coopération à travers une gouvernance démocratique et permet l'émancipation des travailleurs. Elle est peut être adaptée lorsque le montage juridique et économique prend en compte la pluralité des acteurs et la flexibilité du modèle.

⁷⁰ RUMPALA, Y., « *Fablabs* », « *makerspaces* » : *entre innovation et émancipation ?*, Revue internationale de l'économie sociale 334 (2014): 85–97. DOI : 10.7202/1027278ar

TROISIEME PARTIE :

LE TIERS-LIEU COOPERATIF, UN MODELE VIABLE ET EMANCIPATEUR

Dans cette dernière partie, nous présenterons la possibilité pour des tiers-lieux d'intégrer le modèle coopératif. Nous verrons dans un premier temps que le développement des NTIC et la progression du nombre d'entrepreneurs indépendants ont favorisé une culture « nomade » du travail qui permet d'être mobile et de travailler dans de nombreux tiers-lieux. Nous montrerons que cette culture n'est cependant pas totalement dépourvue d'adhésion à un groupe et qu'elle n'est donc pas un obstacle suffisant pour créer des tiers-lieux coopératifs et qu'au contraire l'implication d'entrepreneurs dans un tiers-lieu peut être source d'épanouissement en alliant autonomie et appartenance à un collectif. Nous verrons ensuite que le modèle des coopératives d'activités et d'emploi est totalement complémentaire avec les tiers-lieux, qu'il peut permettre d'intégrer la culture coopérative au cœur de ces espaces et qu'il peut être une étape transitoire vers des lieux totalement coopératifs. Nous analyserons ensuite les limites du partenariat CAE et tiers-lieu dans une vision émancipatrice des travailleurs et en montrant que ce montage exclue un certain nombre d'utilisateurs de tiers-lieux. Nous montrerons enfin qu'il est possible de développer des tiers-lieux coopératifs et qu'ils peuvent être un modèle à forte valeur sociale et économique dans une recherche d'émancipation des travailleurs. Nous prendrons l'exemple de différents lieux hybrides coopératifs afin d'illustrer cette possibilité et d'entrevoir une multiplication de ces modèles.

3.1. CULTURE NOMADE ET COOPERATION

Nous mettrons en corrélation la culture du travail « nomade » c'est-à-dire la possibilité offerte par le développement des NTIC de travailler de manière mobile et le modèle coopératif qui nécessite une certaine sédentarisation pour pouvoir participer à la vie d'un collectif.

3.1.1. Progression du nombre de travailleurs autonomes et développement d'internet

Le nombre de travailleurs indépendants a augmenté ces dernières années en France. Les non-salariés représentaient une personne sur dix en 2015 selon l'INSEE alors que la moyenne européenne était de 15%. Après que leur nombre a chuté tout au long de la seconde moitié du XXe siècle, on observe un retournement de tendance depuis quelques années, entre 2006 et 2011 celui-ci a progressé de 26 %, c'est-à-dire à peu près 550 000 personnes selon le directeur des statistiques démographiques et sociales, Fabrice Lenglard⁷¹. La création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 et son application en 2009 a eu une forte incidence sur cette évolution dans un contexte de chômage élevé. La création d'entreprise peut être une alternative au chômage, plutôt que de devenir salarié, on devient son propre patron. Cependant cette évolution n'est pas si pharamineuse, Mireille Bruyère insiste sur ce fait car nous avons souvent tendance à croire que le salariat est en chute et que le nombre d'indépendants augmentent fortement⁷². Il faut raisonnablement considérer l'évolution du nombre de travailleurs indépendants même si celle-ci est en constante évolution depuis le XXème siècle et marque pour France Stratégie une « rupture de la tendance

⁷¹http://www.lepoint.fr/economie/france-les-travailleurs-independants-sont-de-plus-en-plus-nombreux-11-02-2015-1904034_28.php#section-commentaires

⁷²<https://www.youtube.com/watch?v=Qlp7e4LDIb0>

historique à la progression du salariat ». Les jeunes générations partagent d'ailleurs l'envie de travailler de manière autonome car d'après une étude de Deloitte et Hesse⁷³, 70% des digital natives (18 – 30 ans) se verraient bien travailler en indépendant.

En parallèle de cette évolution, nous avons donc assisté au développement des NTIC qui a permis la création de nombreux emplois et a modifié notre rapport au travail. Comme souligné en première partie, à ce jour, de nombreux travailleurs indépendants ont pour seuls outils de travail leur ordinateur et leur smartphone. Il est donc possible pour eux de travailler dans une grande diversité de lieux. Il est cependant nécessaire qu'il y ait une connexion Internet et que le lieu soit assez calme pour pouvoir se concentrer. Ce phénomène a donc été à l'origine de l'essor d'une culture nomade du travail, de nombreux entrepreneurs peuvent désormais travailler aux quatre coins du monde via leur ordinateur. Ce processus est comparable à ce que l'on appelle le télétravail mais celui-ci est dédié aux salariés d'une entreprise qui travaillent à distance. Selon une étude Eurofound⁷⁴, le travail en mobilité est pratiqué – occasionnellement ou de manière intensive – par près de 20% de la population active. Il y a fort à parier que cette proportion va croître dans les prochaines années avec la généralisation de l'adoption des nouvelles technologies et de ces pratiques de flexibilité. Pour Nathanaël Mathieu, président co-fondateur de LBMG Worklabs, la mobilité a changé la donne, puisque désormais grâce aux NTIC, le travail n'est plus lié à un lieu et cette mobilité engendre nécessairement plus d'autonomie ce qui correspond d'ailleurs aux aspirations des nouvelles générations⁷⁵. Selon l'étude de Deloitte et Hesse seulement 7% des digital natives se voient travailler dans des

⁷³ <https://www.arthur-loyd.com/publications,c643/le-coworking-a-paris-et-idf-un-marche-en-plein-essor,livre2/>

⁷⁴ Etude Eurofound – Zevillage.bit.ly/livreblanc-coworking-19

⁷⁵ Zevillage.bit.ly/livreblanc-coworking-19, p.69

bureaux « classiques ». La quasi-totalité d'entre eux souhaiteraient donc travailler dans d'autres lieux, plus conviviaux.

Nous voyons donc clairement le potentiel des tiers-lieux de travail et notamment des espaces de coworking pour attirer ces nouveaux travailleurs nomades. Les jeunes générations devraient suivre la tendance d'après l'étude présentée ci-dessus, ce qui met clairement en avant la volonté générale de participer à cette évolution des rapports au travail.

3.1.2. D'une culture nomade à une sédentarisation

La culture nomade est donc en pleine expansion grâce aux facteurs que nous avons mis en évidence ci-dessus. Pour exemple, le site internet « neo-nomade.com » utilise cette tendance pour sa stratégie marketing, son slogan « Workoutside the box » ou « Travaillez où vous voulez » en français est significatif de cette culture qui tend à faire oublier le traditionnel lieu de travail fixe. Il est donc possible de travailler une journée dans le tiers-lieu WeWork, le lendemain à la Cordée et la fin de la semaine à la Mutinerie en réservant en quelques clics ces espaces de travail. Par exemple, Arnaud Weiss, consultant chez Capgemini Consulting disait lorsqu'il a été interrogé par « neo-nomade » dans le cadre d'une étude sur le coworking : *« je fréquente 3 à 4 lieux régulièrement : l'un d'eux parce qu'il est proche de mon domicile, et les autres parce qu'ils sont près des bureaux de mes clients⁷⁶ »*. Les tiers-lieux et la culture nomade offrent donc une flexibilité incomparable concernant l'organisation spatiale et temporelle d'une semaine de travail.

⁷⁶ Zevillage.bit.ly/livreblanc-coworking-19, p.29

Cependant, nous estimons ici que la culture nomade a des limites qui ne permettent pas de travailler continuellement de cette manière en s'épanouissant. De nombreux travailleurs indépendants choisissent de fréquenter de tels lieux pour sortir de l'isolement, rencontrer d'autres personnes mais aussi appartenir à un groupe. Le travailleur nomade qui change de tiers-lieux constamment ne peut pas facilement intégrer un collectif et cela peut nuire à son bien-être. Abraham Maslow avait théorisé dans sa fameuse pyramide que le besoin d'appartenance à un groupe est le troisième besoin humain le plus important après les besoins physiologiques et les besoins de sécurité. L'appartenance à un collectif de travail apparaît donc évidente pour assurer l'épanouissement d'un travailleur. Une étude sociologique menée en 2014 conclue en montrant que l'analyse de certains espaces de coworking prouve qu'au sein de ces structures ont été mis au point des formes d'action favorisant la réinscription dans des collectifs, le partage des savoirs et savoir-faire, ainsi que la confiance en soi et en ses capacités professionnelles⁷⁷. Nous émettons donc ici l'hypothèse que les travailleurs fréquentant des tiers-lieux seront plus épanouis en allant régulièrement dans le même lieu et en intégrant le collectif qui le fréquente régulièrement. Cette appartenance au groupe paraît nécessaire pour pouvoir s'épanouir. Ces lieux étant ouverts, cela permet donc à un utilisateur de le quitter quand il le souhaite ou d'en explorer de nouveaux de temps à autre. Il est donc libre de ses mouvements et cela est une grande évolution dans la culture française où le présentiel est très important dans le monde du travail. Le nomadisme, chez Gilles Deleuze peut cependant rimer avec liberté, car pour lui, « *dans un mode sédentaire, l'espace a été fermé et les données sont ordonnées sur un plan de la transcendance (verticalité et hiérarchie). Dans un mode nomade la pensée circule, elle suit les*

⁷⁷ BOBOC, A., BOUCHAREB, K., DERUELLE, V., METZGER, J-L., Le coworking, un dispositif pour sortir de l'isolement, SociologieS, 10 novembre 2014

*lignes de fuite, elle est dans tout*⁷⁸ ». Les tiers-lieux peuvent donc être porteur de liberté car d'après Deleuze, la pensée est affectée par l'espace et le sédentarisme peut restreindre cette liberté.

Cependant, un travailleur peut aussi s'épanouir dans un collectif et se sentir vivant et existant en son sein. Cet équilibre entre nomadisme et sédentarisme peut s'apparenter à l'équilibre entre collectif et autonomie. Le concept d'agencement collectif chez Deleuze nous éclaire également sur cet équilibre en notifiant que le sujet n'est plus un individu isolé avec ses signifiants, mais fait partie d'un « *agencement où il interagit avec un milieu et un groupe qui produisent un agencement collectif d'énonciation en évolution permanente* »⁷⁹. Le travailleur évolue donc avec l'agencement collectif présent dans un tiers-lieu tout en gardant une certaine autonomie. Aurélien Denae, co-fondateur du tiers-lieu coopératif CASACO, ajoute que dans son tiers-lieu, ils souhaitent promouvoir un vrai sentiment d'appartenance, il évoque un esprit de famille, certains entrepreneurs ne pourraient pas fréquenter un autre espace de coworking désormais car ils ont créé un lien très fort entre eux. Il y a à Casaco des résidents, des nomades et des gens de passage mais chacun s'y retrouve et ceux qui souhaitent partager plus de temps avec le collectif reviennent de plus en plus régulièrement (ANNEXE 2). Au-delà de la culture nomade, les tiers-lieux peuvent donc devenir de vraies « familles » ce qui donnera envie à un travailleur de revenir régulièrement.

⁷⁸http://www.meetopia.net/cc/0910_open-knowledge/pdf/glossaire-deleuze.pdf

⁷⁹<http://antioedipe.unblog.fr/2007/10/24/sortir-du-signifiant-et-du-sujet-avec-lagencement-collectif-denonciation/>

3.1.3. Devenir propriétaire de son tiers-lieu de travail, un engagement encore plus fort

Dans la perspective d'une émancipation des travailleurs fréquentant un tiers-lieu, devenir sociétaire du lieu paraît une étape nécessaire. Comme énoncée en introduction, la théorie de K. Marx précise que le pouvoir appartient à ceux qui détiennent les moyens de production. Devenir propriétaire de son tiers-lieu permet donc à un travailleur de participer aux décisions stratégiques, d'avoir le pouvoir de donner son avis concernant l'orientation que la structure va prendre : étant donné que le lieu lui appartient en partie. Cette étape permet donc au travailleur de s'émanciper d'après une vision marxiste car il n'est plus aliéné à un capital. Or nous constatons qu'à ce jour, la grande majorité des tiers-lieux n'appartiennent pas à leurs usagers mais à des investisseurs externes à l'image de WeWork à Paris, ou à des collectivités comme Solilab à Nantes. Ce processus crée donc des états de dépendances. Yannick Rumpala remarque que certaines modalités de financement (subventions, partenariats industriels-privés, facturation de services, etc.) peuvent influencer les orientations adoptées et introduire des contraintes, contribuant ainsi à détourner des valeurs originelles⁸⁰. Luc Boltanski et Eve Chiapello avaient repéré le rôle de l'installation d'un « *nouvel esprit du capitalisme*⁸¹ » dans ce processus, c'est-à-dire une nouvelle adaptation du modèle capitaliste qui profite des tendances et des opportunités pour se développer à travers les tiers-lieux. L'appropriation de ces lieux doit donc appartenir à leurs usagers pour qu'il n'y ait pas de dérives et demodification des valeurs originelles.

⁸⁰<https://www.erudit.org/fr/revues/recma/2014-n334-recma01584/1027278ar.pdf>

⁸¹ BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard

Néanmoins, les tiers-lieux ne sont pas des entreprises « classiques », il n'y a donc pas de lien de subordination entre les gérants d'un lieu et la personne qui va venir y travailler. Un télétravailleur peut rester aliéné à son entreprise à distance mais travailler de manière autonome dans un tiers-lieu.

L'intérêt que nous voyons donc ici à devenir propriétaire du tiers-lieu où nous travaillons correspond davantage à l'appartenance au groupe et au fait de pouvoir pratiquer la praxis au sens de C. Castoriadis avec les autres usagers du lieu. Participer aux décisions, aux assemblées générales et autres réunions stratégiques permet de donner du sens à son investissement. Au-delà de la simple collaboration, nous passons à l'étape de la coopération, la construction d'un projet commun. Le modèle coopératif apparaît donc être une formidable opportunité pour s'approprier un tiers-lieu et ainsi lier autonomie, et appartenance à un collectif.

La culture « nomade » que l'on considère plus comme un terme tendance définissant la possibilité de télétravailler qu'une réelle contreculture du travail sédentaire peut donc être totalement adaptée à des tiers-lieux coopératifs dans la mesure où l'appartenance à un groupe reste primordiale dans nos modes de vies.

3.2. COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI ET TIERS-LIEUX, DES LIENS COMPLEMENTAIRES

Afin de tendre vers des tiers-lieux coopératifs et compte tenue de l'évolution du nombre de travailleurs autonomes en France, nous tenterons ici de montrer que la complémentarité CAE / tiers-lieux peut être une étape pertinente pour intégrer le modèle coopératif dans les espaces hybrides.

3.2.1. Les CAE, des coopératives d'entrepreneurs ayant 20 ans d'expériences

Créées il y a plus de 20 ans, les CAE se sont imposées peu à peu dans le paysage français et ont tenté de répondre à ces différents enjeux sociaux et économiques. Ce modèle original et complexe est « une forme d'entreprise spécialisée dans l'aide à la création d'activités individuelles et dans l'hébergement juridique ». Lorsque l'insertion est devenue une catégorie d'action publique au milieu des années 80, des expérimentations ouvertes voient le jour pour résoudre la problématique de l'exclusion sociale. Dans les années 90, les sociétés de portage salarial, les couveuses d'activités et les CAE voient le jour afin de répondre aux besoins d'insertion par l'activité économique mais cette fois de manière individuelle : on donne dorénavant la chance à une personne éloignée du travail de créer elle-même sa propre entreprise.

Le statut d'entrepreneur-salarié sera une innovation des CAE et permettra à de nombreux entrepreneurs d'allier autonomie d'entreprendre et appartenance à un collectif au sein de ces coopératives d'un nouveau genre. Aujourd'hui les CAE sont ancrées dans l'économie de leur territoire et ont largement fait leurs preuves en termes de création de richesse économique et sociale. Elles ont obtenu une reconnaissance officielle en 2014 grâce à la loi Hamon de l'ESS qui a détaillé les modalités de cette forme d'entreprise et du statut d'entrepreneur-salarié. La loi définit les missions et règles de fonctionnement de la CAE ainsi que le statut d'entrepreneur-salarié. Ce dernier est une personne physique qui crée et développe une activité économique en bénéficiant d'un accompagnement individualisé et de services mutualisés mis en œuvre par la CAE en vue d'en devenir associé dans un délai de 3 ans à compter de la conclusion de son contrat avec la coopérative. Les

entrepreneurs peuvent être accompagnés par la CAE au sein d'un parcours pouvant aller jusqu'à trois étapes successives :

- Tester leur activité, dans le cadre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ;

- Devenir salarié de la coopérative sous le statut d'entrepreneur-salarié (par un contrat à durée indéterminée

- Participer au fonctionnement de la coopérative en devenant associé (sociétariat).

A ce jour, quasiment toutes les CAE sont membres d'un des deux réseaux nationaux principaux : Coopérer Pour Entreprendre ou Copéa. Ces deux réseaux ont beaucoup de similitudes mais n'ont jamais fusionné pour de nombreuses raisons que nous n'explorerons pas ici. Une des divergences principales à ce jour est la labellisation des CAE. Le réseau Coopérer Pour Entreprendre a en effet créé un label qui permet de valoriser la qualité de fonctionnement d'une CAE auprès des différents partenaires et notamment les pouvoirs publics qui les financent. Ce processus n'est pas partagé avec le réseau Copéa qui ne souhaite pas intégrer cette pratique et cela est un facteur créateur de rupture entre les deux réseaux.

En parallèle, les CAE Coopaname, Oxalis, Grands Ensemble et la SCIC SMART ont décidé de créer un « mouvement de société » nommé « Bigre ! » qui a une vision politique un peu différente. En effet, celui-ci tend à se détacher des financements publics pour devenir plus autonome. Il souhaite créer une nouvelle forme de rassemblement d'entrepreneurs et d'acteurs œuvrant pour une société plus coopérative et plus autonome.

Les CAE ont été une innovation très intéressante car elles permettent de lier autonomie et collectif dans un contexte de transformation de l'emploi. La progression du nombre de travailleurs indépendants montre que de plus en plus d'individus souhaitent développer leur activité de manière autonome mais beaucoup d'entre eux se sentent isolés. Les CAE permettent aux entrepreneurs-salariés d'appartenir à une coopérative, de se sentir existant au sein d'un collectif et de participer à la prise de décision en plus d'avoir un statut sécurisant. Benoit Hamon, ancien ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire affirme qu'alors que le modèle de l'auto-entrepreneuriat promeut l'initiative et le mérite exclusivement individuels, les CAE défendent les vertus de la coopération, de la mutualisation, de l'échange et de la réussite partagée⁸². Cette innovation peut donc être un modèle pertinent pour un grand nombre d'entrepreneurs souhaitant être accompagnés pour développer leur activité, bénéficier du statut social du salariat, tester leur activité professionnelle pour ensuite créer leur entreprise et tout ça en coopération au sein d'un collectif.

3.2.2. Le développement des tiers-lieux, une aubaine pour les CAE

Les CAE sont en général installées dans des bureaux qui font également office de siège social. C'est ici que travaillent l'équipe d'accompagnement et, le ou les gérants. Quant à eux, les entrepreneurs-salariés ne travaillent pas dans un espace qui appartient à la CAE. Celle-ci n'est pas un lieu physique qui rassemble des centaines d'entrepreneurs mais une personne morale où sont hébergées juridiquement toutes ces petites entreprises. Les entrepreneurs-salariés peuvent venir dans les locaux de la CAE pour des rendez-vous liés à leur accompagnement ou tout autre besoin mais cela

⁸² HAMON, B., *Généralisations CAE, Coopérer Pour Entreprendre*, p. 11

reste occasionnel. Les entrepreneurs peuvent cependant se rencontrer de temps à autre lors de journées de rencontre, journées de travail ou aux assemblées générales pour les sociétaires mais il s'agit là d'événements ponctuels. Nous pouvons donc nous interroger sur la réelle coopération existante au sein de ces CAE car la rencontre physique est un facteur indispensable pour que des personnes coopèrent. Il existe de nombreuses expériences qui prouvent qu'il y existe de réelles coopérations entre les entrepreneurs-salariés. Par exemple, Laura Florès chargé Recherche et Développement en gestion des ressources humaines au sein de Crealead, une CAE de Montpellier, nous apprend que des entrepreneurs-salariés se rassemblent pour répondre à des appels d'offres comme c'est le cas du collectif « client public » (ANNEXE 3). Nous pouvons parler de « co-entrepreneuriat » c'est-à-dire « développer de nouvelles synergies pour trouver de nouvelles sources de business et d'épanouissement⁸³ » ou encore de « coopétition » qui correspond à de la coopération entre entrepreneurs qui sont en concurrence sur un marché.

Les tiers-lieux peuvent permettre aux entrepreneurs de se rassembler dans un même lieu physique et cela peut faciliter la coopération. D'après l'étude « Tiers-lieux d'activités et d'emploi » menée par La Coopérative des Tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine, les différents points communs entre CAE et tiers-lieux sont la posture d'entrepreneur, la dimension individuelle dans un collectif et le réseau de confiance qui engendrent la coopération. Dans cette même étude, l'auteur a réalisé une enquête auprès de 112 membres de CAE de Nouvelle-Aquitaine. Alors que 91% de ces entrepreneurs-salariés travaillent sur ordinateur, 79% d'entre eux n'ont jamais travaillé dans un tiers-lieu mais 63% souhaiteraient avoir un tiers-lieu près de chez eux (les individus interrogés savent à 86% ce qu'est un tiers-lieu). Nous observons

⁸³Génération CAE, Coopérer Pour Entreprendre, p.28

donc qu'il y a une forte demande mais qu'il y a un manque de tiers-lieux dans cette région. C'est pourtant une des régions les plus dynamiques dans ce domaine. L'étude que nous avons menée dans le cadre d'un stage au sein de la structure Coopérer Pour Entreprendre (ANNEXE 4) révèle quant à elle qu'il existe déjà de nombreux liens entre CAE et tiers-lieux. Cette enquête réalisée auprès de 16 CAE du réseau Coopérer Pour Entreprendre nous montre que des entrepreneurs-salariés (E-S) de 69% des CAE interrogées fréquentent régulièrement des tiers-lieux. 7 CAE affirme qu'il y aurait de 0 à 25% d'E-S qui y travailleraient régulièrement, 1 CAE de 25 à 50% et 3 CAE de 75 à 100%. Nous constatons qu'il y a déjà beaucoup d'E-S qui fréquentent ces lieux qui sont dans la majorité des cas des espaces de coworking (65%) ensuite des Fablabs et autres ateliers collaboratifs (23%) puis des hackerspaces (12%). Il existe, de plus, de nombreux partenariats entre CAE et tiers-lieux : l'étude révèle que 81% des CAE interrogées ont au moins un partenariat avec un tiers-lieu. Ces partenariats peuvent être de différentes natures :

- location ou mise à disposition gratuite d'espaces pour les E-S
- mise à disposition de salles de réunion et de formation
- mutualisation d'outils
- réseautage
- animation
- visibilité et communication
- projets artistiques
- projet de création de nouveaux tiers-lieux

Certaines CAE ont d'ailleurs déjà créé elles-mêmes leur propre tiers-lieu, c'est le cas pour 19% des CAE interrogées dans l'étude que nous avons réalisé. Par exemple, la SCIC Cooproduction qui rassemble trois CAE (Artenréel, Antigone et Coopéantes)

dans la région Grand-Est travaille actuellement sur le projet d'une création de tiers-lieu pour 2020 en partenariat avec le Shaddock, un tiers-lieu déjà existant. La CAE Crealead qui appartient au réseau Copéa avait créé Coswos, un espace de coworking interne c'est-à-dire uniquement réservé aux E-S de la CAE. Afin de s'ouvrir sur l'extérieur, Crealead a décidé d'ouvrir le lieu à d'autres usagers extérieurs ce qui a permis de développer des partenariats avec d'autres tiers-lieux de Montpellier présents dans d'autres quartiers. Cela a augmenté la visibilité du lieu et a été le fondement de nouvelles coopérations entre tiers-lieux (ANNEXE 3). Sur un autre modèle, la CAE Let's Co_Up située au Mans est un exemple très intéressant puisqu'elle a vu le jour au sein du tiers-lieu La Tribu. Cet espace de coworking propose donc aux usagers du lieu de se faire accompagner par la CAE intégrée à La Tribu. D'après Jérôme Thebault, co-fondateur de cette CAE, 50% des entrepreneurs de l'espace de coworking ont rejoint la CAE et leur objectif à moyen terme est d'atteindre 70% des entrepreneurs.

La complémentarité CAE / tiers-lieu est un réel avantage pour les entrepreneurs : cela peut créer de nombreux apports dans l'épanouissement et le développement de leur activité. Concrètement, le tiers-lieu permet d'apporter aux E-S :

- Un cadre de travail convivial et des outils adaptés à de nombreuses activités
- Un collectif qui permet de tester et de valider le projet d'entreprise
- Une mutualisation de bureaux, de salles de travail ce qui minimise les coûts
- L'autonomie et la liberté d'entreprendre
- Un environnement de travail permettant la concentration
- Le sentiment d'appartenance à un collectif

- De la sérendipité, c'est-à-dire l'art de faire advenir le hasard ce qui peut s'appliquer aux rencontres ou aux découvertes innovantes

Les liens avec des tiers-lieux sont donc une opportunité que les CAE ne doivent pas mettre de côté car ils peuvent être bénéfiques à de nombreux égards. Alors que les CAE manquent de visibilité dans le sens où elles ne sont pas encore très connues du grand public, être plus présent dans les tiers-lieux, qui sont eux très en vogue actuellement, paraît donc comme une évidence.

3.2.3. Les CAE une opportunité pour les tiers-lieux

Alors que le nombre d'entrepreneurs indépendants est en constante évolution depuis la fin du XXème siècle comme nous l'avons montré précédemment, ils sont également les premiers clients des lieux hybrides. Cependant, de nombreux entrepreneurs souhaitent se faire accompagner dans la création de leur entreprise car être entrepreneur ne s'improvise pas et cela nécessite différentes compétences qui ne sont pas toujours acquises. Afin d'avoir une offre d'accompagnement à la création d'activité, de nombreux tiers-lieux créent des partenariats avec des incubateurs, des couveuses ou encore des pépinières. Cette fois encore, la vision et les valeurs d'un tiers-lieu orientera le choix de ce partenariat, par exemple, un tiers-lieu intégrant uniquement des startups créera plus facilement des liens avec un incubateur spécialisé dans les startups. Dans ce cas le partenariat avec une CAE n'est pas adapté. Mais les tiers-lieux ayant des valeurs plus proches du monde de l'ESS et de la coopération en général ont un grand intérêt à se rapprocher d'une CAE. Un tiers-lieu proposant un accompagnement par une CAE sera donc très attractif pour des entrepreneurs désireux de tester l'expérience coopérative. Par exemple, Let's Co-Up

bénéficie désormais d'une plus grande attractivité depuis qu'une CAE est intégrée dans le tiers-lieu car de nombreux entrepreneurs avaient besoin, en plus d'un lieu de travail, d'un accompagnement à la création d'activité. Aurélien Denaes du tiers-lieu Casaco nous a partagé lors d'un entretien «*A Casaco nous réfléchissons à créer un lien avec une CAE sans forcément créer nous-même une CAE car je pense que les CAE et les tiers-lieux sont complémentaires* » (ANNEXE 2) ce qui montre le potentiel existant entre CAE et tiers-lieux.

3.2.4. Une stratégie pour les réseaux de CAE

La complémentarité CAE / tiers-lieux est donc évidente car elle est bénéfique pour tous les partis. Elle peut également devenir une stratégie des CAE pour obtenir de nouveaux financements publics. Effectivement, le modèle économique des CAE est très dépendant des financements publics car la CAE permet de développer l'emploi sur un territoire ce qui dynamise l'économie. Pourtant, ces financements actuels sont en baisse et rien n'indique qu'ils seront compensés par un renforcement des fonds propres induits par l'augmentation du sociétariat scellée par la loi ESS⁸⁴. L'avenir des CAE semble incertain pour celles qui ont toujours fonctionnées avec des ressources publiques très importantes. Dans certaines CAE, 40% des ressources sont issues des collectivités territoriales. Alors que les subventions pour les CAE sont en constante baisse, il semble urgent d'identifier de nouvelles ressources financières. Alors que les tiers-lieux sont devenus pour les collectivités territoriales indispensables pour développer l'attractivité économique et dynamiser la créativité du territoire, il est donc possible que la CAE puisse imaginer une entrée pour obtenir de nouveaux financements. D'après Martine Huyon, consultante et chercheuse, les tiers lieux sont

⁸⁴Génération CAE, Coopérer Pour Entreprendre, p. 46

une nouvelle manière de soutenir l'emploi pour les collectivités territoriales. Mais ces derniers, dans leurs actions de soutien aux tiers-lieux, utilisent surtout des critères quantitatifs pour faire évoluer leur capacité à créer des nouvelles activités et des emplois. Cependant il serait intéressant, d'après elle, de voir si ces lieux peuvent créer des emplois qui ne soient pas forcément freelance et donc potentiellement précaires⁸⁵. Alors que de nombreux entrepreneurs ont actuellement un statut potentiellement précaire, le statut d'E-S proposé par les CAE peut être une opportunité pour les tiers-lieux de rassurer la collectivité territoriale concernant la viabilité des emplois créés au sein de leur établissement.

Les tiers-lieux sont donc devenus un enjeu pour les réseaux de CAE depuis quelques années pour toutes les raisons que nous avons évoqué ici. Coopérer Pour Entreprendre, Copéa et La Manufacture Coopérative (organisation de recherche-action en lien avec « Bigre ! ») organisent ou ont organisé des journées de travail concernant les liens entre CAE et tiers-lieux ce qui montre l'implication des réseaux dans cette démarche de réflexion. Nous considérons que le déploiement de partenariats entre ces entités complémentaires pourrait être le moyen de véhiculer les valeurs coopératives à un grand nombre d'entrepreneurs et autres travailleurs pour entrevoir le développement de nouveaux écosystèmes coopératifs.

Nous avons donc montré qu'il existe une complémentarité évidente entre CAE et tiers-lieux et que celle-ci doit être renforcée pour permettre à des entrepreneurs de bénéficier des services d'une CAE et pour intégrer la culture coopérative au cœur des tiers-lieux.

⁸⁵<https://www.youtube.com/watch?v=NvEh6TWb2kY>

3.3. PLUS QU'UN PARTENARIAT CAE / TIERS-LIEU, UN TIERS-LIEU COOPERATIF

Dans cette sous-partie, nous verrons dans un premier temps les limites du partenariat CAE/ tiers-lieu puis nous présenterons des modèles de tiers-lieux coopératifs fonctionnant en statut SCIC qui permettent d'entrevoir le développement d'un tel modèle.

3.3.1. Les limites du partenariat CAE / tiers-lieu

Un partenariat CAE / tiers-lieu peut donc être très intéressant dans la mesure où toutes les parties prenantes en retirent des avantages pérennes : une forme de « déprécarisation » pour les travailleurs, un rôle socio-économique reconnu pour les CAE, entre autre. Il a toutefois quelques limites dans le cadre de l'objet de cette étude, c'est-à-dire la recherche de l'émancipation des travailleurs. Tout d'abord, la CAE cible un public très particulier : les entrepreneurs indépendants qui souhaitent se faire accompagner dans la création de leur activité et qui sont prêts à déléguer la gestion et les tâches administratives à la CAE en contrepartie d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires (environ 10% en général). Nous voyons déjà une grande limite car ce schéma de tiers-lieu coopératif exclu un grand nombre d'utilisateurs de tiers-lieux. Nous pensons notamment aux « bidouilleurs » et hackers de Fablabs, hackerspaces et autres makerspaces qui n'ont pas forcément le désir de créer une entreprise au sein d'une CAE. De nombreux entrepreneurs indépendants ne souhaitent pas non plus donner 10% de leur chiffre d'affaires à une structure d'accompagnement car ils ont les compétences pour gérer eux-mêmes ces tâches.

D'un point de vue économique, les CAE dépendent, pour la plupart, largement des financements publics comme nous l'avons déjà rappelé. Cette hybridation des ressources est une marque de fabrique de l'économie solidaire et met en évidence l'institutionnalisation du modèle. Les ressources d'une CAE sont donc issues des trois principes fondamentaux d'un processus d'intégration économique, à savoir la réciprocité, la redistribution et le marché pour reprendre les termes de K. Polanyi⁸⁶. Cette hybridation peut cependant s'avérer fragile dans un contexte où les ressources allouées aux CAE sont en chute libre depuis quelques années et cela ne rassure pas quant à la viabilité économique de certaines structures. De plus, étant dépendant des subventions publiques, une CAE doit répondre aux exigences des élus en charge des budgets. Ce processus crée donc une aliénation au capital redistribué qui est détenu dans ce cas par la puissance publique. Cependant, l'autogestion n'est pas forcément un souhait car ce modèle économique ne permettrait pas d'accueillir tous les prétendants au service d'accompagnement proposé par la CAE, mais uniquement les entrepreneurs ayant un projet viable et dotés de compétences plus développées pour mener à bien une entreprise. Nous perdons donc l'aspect « insertion » et « aide aux plus éloignés de l'emploi » si le modèle économique de la CAE devait tendre à devenir autonome.

La dernière limite que nous mettrons en avant est la limitation du nombre de CAE par territoire, liée à la restriction budgétaire des financeurs publics. La dépendance aux subventions publiques a donc un autre inconvénient, elle crée des situations de concurrence pour obtenir des subventions publiques. Les territoires ayant déjà de nombreuses CAE ne pourraient pas supporter la création de nouvelles CAE car cela diviserait l'enveloppe des subventions de la collectivité territoriale. Le

⁸⁶ SERVET, J-M., *Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire*

développement des CAE ne peut donc pas se faire de manière exponentielle à moins de trouver de nouveaux modèles économiques. Les partenariats CAE / tiers-lieux sont donc limités mais ils peuvent être une étape relativement fructueuse pour intégrer les valeurs coopératives dans des espaces hybrides et participer au basculement d'une culture collaborative à une économie coopérative.

3.3.2. Vers des tiers-lieux coopératifs

Le tiers-lieu coopératif, ce n'est pas une utopie mais bien une hétérotopie car il en existe déjà plusieurs en France aujourd'hui. Nous présenterons dans cette dernière sous-partie, différents modèles que nous avons repérés lors de cette étude :

- **CASACO**, « la tribu collaborative », située à Malakoff dans la banlieue parisienne, met à disposition espace de coworking, salle de jeux et potager ;
- **La coopérative Pointcarré** située à Saint-Denis en banlieue parisienne a été fondée par un collectif d'artisans créateurs. Espace de coworking, fablab, atelier partagé, espace de vente et café culturel sont mis à disposition ;
- **Le tiers-lieu de la SCIC SAPIE** est situé à Limoux dans l'Aude. Le lieu dispose d'un espace de coworking et d'un fablab. Une CAE est également intégrée dans le lieu et permet d'accompagner des E-S ;
- **La Renouée** portée par la SCIC l'Arban à Gentioux dans la Creuse dispose d'un espace de coworking, d'une épicerie et accueille le marché du village.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur le choix du statut. Pour Aurélien Denaes, co-fondateur de CASACO et Pierre-Alexandre, co-fondateur de Pointcarré, le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) paraissait être une évidence pour ce type de modèle. Le statut SCOP n'est pas adapté car, d'après son

statut juridique, les associés majoritaires (au moins 51%) doivent être les salariés de la structure. Or dans un tiers-lieu, les salariés ne représentent pas, en général, la majorité des parties prenantes. Le statut de SCIC permet, quant à lui, de réunir une grande diversité d'acteurs. CASACO et la coopérative Pointcarré ont choisi ce statut lors de la création de ces deux tiers-lieux. Aurélien Denaes, co-fondateur de CASACO explique que le statut SCIC leur paraissait le plus adapté à leur situation. Ils se sont fait accompagner par l'URSCOP pour le montage de la structure (ANNEXE 2). Au sein de CASACO, les décisions sont prises de manière collégiales par les salariés (45%), les usagers (10%) et les partenaires (45%) (ANNEXE 5). Il existe un « conseil coopératif » composé de neuf sociétaires et de deux co-présidents. Ce conseil vote l'élection d'un-e gérant-e qui sera élu pour 6 ans. Dans la coopérative Pointcarré, le statut SCIC a également été choisi naturellement. La répartition des droits de vote au sein du collège est cependant différente. Les « bénéficiaires » (usagers du lieu qui peuvent être des personnes physiques ou morales) détiennent 25% des droits de vote, les « soutiens » (personnes physiques n'ayant pas d'activité économique au sein du tiers-lieu) détiennent 10%, les « partenaires » (personnes morales) détiennent 25%, les « salariés » (en CDI) détiennent 10% et les « fondateurs » (personnes physiques ou morales) détiennent 30%. La répartition des droits de vote sont donc différents en fonction de l'activité du tiers-lieu et de différentes parties prenantes qui gravite autour du projet. La SCIC Sapie et la SCIC l'Arban existaient avant les tiers-lieux qu'elles ont créées mais leur statut leur a permis d'intégrer facilement de nombreux adhérents et sociétaires dans la coopérative. Ces SCIC ont d'autres activités à côté mais les deux tiers-lieux ruraux qu'elles ont développées sont désormais au cœur de leur activité. Le statut SCIC est aussi très bien adapté dans les deux cas.

Alors que ces deux dernières sont désormais habituées à la gouvernance partagée, le tiers-lieu CASACO a exposé une difficulté concernant la culture coopérative. Effectivement, pour cette structure, lorsque le sociétariat a été ouvert, la prise de décision est devenue partagée et cela a été difficile à gérer. A. Danaes explique qu'il faut « *mettre son égo de côté [...] nous avons lancé la dynamique et elle peut continuer avec ou sans nous* » (ANNEXE 2). Cette culture coopérative peut donc s'avérer être une étape difficile à passer lorsque l'on est co-fondateur d'un lieu et que l'on a investi beaucoup de temps. Mais le partage du pouvoir est au cœur du modèle coopératif. P-A. Savignac considère qu'un tiers-lieu doit être coopératif et que ce modèle a un réel sens car il permet aux utilisateurs et aux différentes parties prenantes d'être très engagés dans la vie du lieu (ANNEXE 6).

Les tiers-lieux coopératifs en statut SCIC comme les quatre que l'on a présenté ci-dessus, permettent également de dynamiser le territoire. Que ce soit en banlieue (CASACO et Pointcarré) ou en zones rurales (SAPIE et La Renouée), ces espaces hybrides permettent à de nombreux acteurs du territoire de s'intégrer au projet et de participer aux décisions. La culture du lieu illustre la culture du territoire et ce type de lieu favorise les rencontres, la mixité sociale et le développement économique. Le modèle coopératif est, de plus, une façon de mettre en œuvre la praxis au sens de Castoriadis, de faire des débats, de trouver des consensus et de réintroduire la démocratie au cœur des territoires. Nous remarquons cependant qu'il n'existe pas ou peu de tel lieu au cœur de centres ville. Ces tiers-lieux coopératifs sont nés dans des zones plus « fragiles » où le chômage peut être plus élevé et les loyers moins chers.

Les tiers-lieux coopératifs ne sont donc pas une utopie mais une réalité qui anime quelques collectifs à ce jour. Ces modèles doivent être répandus et ré-explore car l'avantage du concept de tiers-lieu est qu'il peut prendre de nombreuses formes et

laisse place à l'imagination et à la créativité. La coopération dans ces cas peut créer une alchimie source de synergie et d'épanouissement personnel et collectif. Il peut redynamiser des villages « morts » ou favoriser la rencontre et le partage dans un quartier « difficile ».

CONCLUSION

Alors que nous vivons actuellement dans une époque passionnante pleine de changements et d'évolutions majeures dans tous les domaines de notre société, cette étude porte l'ambition d'entrevoir de nouvelles façons d'appréhender le travail. Partant du constat que le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a eu une importance considérable sur nos modes de vie, nous avons souhaité analyser brièvement les impacts de ce que l'on appelle couramment « la révolution numérique » ou « la troisième révolution industrielle » sur une partie du monde du travail et explorer des expériences qui pourraient permettre à des travailleurs de parvenir à une émancipation par l'entrée des tiers-lieux.

Dans une première partie, nous avons souhaité éclaircir le concept de tiers-lieu en l'abordant de différentes manières. Tout d'abord en étudiant ses racines sociologiques ce qui a permis de donner une première définition à cette expression qui peut être utilisée, parfois, à mauvais escient. Nous avons ensuite étudié l'évolution de ses caractéristiques dans le temps et nous avons relevé que le travail était présent dans la définition contemporaine. Force a été de constater également que ces espaces hybrides pouvaient également être des espaces permettant de pratiquer la politique au sein d'un petit collectif. Ces deux caractéristiques ont une importance primordiale concernant l'objet de notre étude car ces lieux offrent l'opportunité de réintroduire la politique au cœur des espaces de travail. Nous avons ensuite opposé de façon binaire deux tendances principales aux tiers-lieux, ceux qui

sont dans une logique de rentabilité et ceux qui donnent de l'importance au projet commun.

Dans une seconde partie, nous avons fait le choix d'analyser les grands principes qui animent l'économie collaborative et l'impact de sa culture dans les tiers-lieux. Pour ce faire, il a été primordial d'étudier la technologie informatique qui a permis le développement de cette économie. Nous avons également opposé de façon binaire deux courants majeurs de cette économie que nous avons appelé économie collaborative « libertaire » et « libérale » afin de ne pas mélanger les finalités antagonistes qui les traversent. Nous avons ensuite mis en évidence la corrélation entre économie collaborative et tiers-lieux en nous focalisant sur les courants libertaires qui construisent et développent de nouvelles façons de travailler et de concevoir les productions matérielles et immatérielles. Alors que ces tendances mettent l'intérêt commun au cœur de leurs pratiques, nous avons décelé les limites de ce modèle pour tendre à une émancipation des travailleurs puis nous avons émis l'hypothèse que le modèle coopératif serait plus approprié.

Dans une troisième partie, nous avons évoqué l'opportunité pour les tiers-lieux d'intégrer le modèle coopératif en proposant différentes entrées. Tout d'abord nous avons mis en évidence le fait que les coopératives d'activités et d'emploi doivent développer la complémentarité qu'elles peuvent avoir avec ces espaces car elles répondent aux besoins d'entrepreneurs et elles permettent d'intégrer la culture coopérative dans ces espaces. Puis nous avons clôturé cette partie en suggérant le développement des tiers-lieux coopératifs ayant le statut SCIC car ce modèle répond au mieux à la problématique de cette recherche.

Les lieux hybrides coopératifs permettent ce que Jacques prades appelle « l'inventivité sociale », c'est-à-dire l'auto-construction de pratiques collectives qui

émanent d'un groupe⁸⁷. Ces hétérotopies sont donc en quelques sortes une forme d'utopies concrètes dans la même lignée que le familistère de Guise qui tendent à créer de la richesse sociale et des biens communs. Dans une société dominée par la culture de la productivité et la recherche du profit, le tiers-lieu coopératif peut être une initiative intéressante car il réintroduit la politique au cœur de son modèle et permet d'envisager de nouvelles façons de produire des biens et des services. Nous pensons également ici qu'il peut illustrer la possibilité de ré-encadrer le rapport social et les pratiques démocratiques dans une économie de marché qui nous fait croire que « *le temps c'est de l'argent* » pour reprendre l'expression de Benjamin Franklin.

A l'heure actuelle, les tiers-lieux ne cessent de se développer aux quatre coins de la France et nous pensons que cela se prolongera. Alors que le gouvernement actuel souhaite promouvoir l'auto-entrepreneuriat, notamment en doublant le plafond du chiffre d'affaires autorisé, le marché de l'emploi devrait continuer de se métamorphoser et le nombre d'entrepreneurs indépendants risque de progresser. Cette évolution du monde du travail doit être accompagnée par le développement de lieux hybrides permettant la coopération, la mixité sociale et la praxis pour que les individus puissent échanger leur vision du réel et construire de nouvelles façons d'échanger et de produire tout en respectant notre biodiversité. L'ancrage de tels lieux sur un territoire peut favoriser la rencontre et la coopération à l'échelle locale ce qui est créateur de richesse sociale. Nous accordons ici une importance toute particulière à l'essor de ce type de structures en zones rurales et dans les quartiers « sensibles » car ces tiers-lieux de vie et de partage peuvent être l'occasion de

⁸⁷ PRADES, J., *L'utopie réaliste*, Paris, L'Harmattan, 2012

stimuler des territoires ayant un faible dynamisme économique et où cohabitent des personnes se sentant oubliés et délaissés par le reste du monde.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

DURKHEIM, E., *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Alcan, 1912,

HABERMAS, J., *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973

PRADES, J., *L'utopie réaliste*, Paris, L'Harmattan, 2012

OLDENBURG, R., *The Great Good Place*, Da Capo Press, New York, 1989

BURRET, A., *TIERS-LIEUX... ET PLUS SI AFFINITES*, fyp, Paris, 2015

LALLEMENT, M., *L'âge du faire*, Paris, Editions du Seuil, 2015

BAUWENS, M., *Sauver le monde*, Les liens qui libèrent, Paris, 2015.

JOLLIVET, P., « *L'éthique hacker* » de Pekka Himanen », 2001, Exils

ILLICH, I., *La convivialité*, 1973, Le Seuil, p. 45

GORZ, A., *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, 1997

CASTORIADIS, C., *Le monde morcelé*, Seuil, 2000

PROUDHON, P-J., *Qu'est-ce que la propriété ?*, Classique de la philosophie, 1840

DRAPERI, J-F., *La République coopérative*, Larcier, Paris, 2012

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard

Revues :

DESBOIS, C., *Le coworking : un mode de travail né de la crise ? L'exemple de Berlin*, Allemagne d'aujourd'hui 2014/4 (n° 210)

KOSTAKIS, V., NIAROS, V., GIOTITSAS, C. (2014). *Production and governance in hackerspaces: A manifestation of Commons-based peer production in the physical realm?* International Journal of Cultural Studies,

RUMPALA, Y., « *Fablabs* », « *makerspaces* » : *entre innovation et émancipation ?*, Revue internationale de

l'économie sociale 334 (2014): 85–97. DOI : 10.7202/1027278a

DAMON, J., *La démobilité, travailler, vivre autrement*, 2013, Fondation pour l'innovation politique

BOBOC, A., BOUCHAREB, K., DERUELLE, V., METZGER, J-L., Le coworking, un dispositif pour sortir de l'isolement, SociologieS, 10 novembre 2014

HAMON, B., *Génération CAE*, Coopérer Pour Entreprendre
SERVET, J-M., Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire

Internet :

Visionné le 5 août 2017 :

MEDA, D., *Repenser le travail*, Paris Sciences et Lettres,
<https://www.youtube.com/watch?v=2J9SKgRBub8>

<https://bibliomancienne.com/2012/04/14/le-concept-de-tiers-lieu-retour-aux-sources/>

Visionné le 8 août 2017 :

Le Manifeste des tiers-lieux,
[http://movilab.org/index.php?title=Le manifeste des Tiers Lieux](http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux)

<http://www.tiki-toki.com/timeline/entry/156192/The-History-Of-Coworking-Presented-By-Deskmag#vars!panel=1506592!>

Visionné le 9 août 2017 :

<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>

<https://fr.slideshare.net/Asgora/typologie-tierslieux>

Visionné le 10 août 2017 :

<https://wiki.hackerspaces.org>

<http://www.schraubenfabrik.at/>

(http://zevillage.net/wp-content/uploads/2015/11/Corporate-coworking_fran%C3%A7ais.pdf)

Visionné le 12 août 2017 :

<http://blog.neo-nomade.com/plus-de-trois-fois-plus-despaces-nomades-en-6-ans/>

<https://www.arthur-loyd.com/publications,c643/le-coworking-a-paris-et-idf-un-marche-en-plein-essor,livre2/>

Visionné le 17 août 2017 :

<http://reseau.fing.org/blog/view/164138/softplace-retour-sur-latelier-de-specialisation-des-lieux>

L'économie collaborative, aubaine ou partage de miettes ?, Médiapart

Visionné le 18 août 2017 :

<https://www.youtube.com/watch?v=Ou1IXf27w-k>

Michel Bauwens : «Vers une économie post-capitaliste», Médiapart,

<https://www.youtube.com/watch?v=DyGC7f5tm9I>

Compte rendu BBB, <https://blog.octo.com/big-bang-blockchain-compte-rendu-de-la-conference-du-14-janvier/>

Visionné le 19 août 2017 :

En 2016, la Sharing economy est morte !, Philippe Benmoussa,

<https://blog.octo.com/secrets-sharing-p2p-economy-plateforme/>

Damien Demailly, « Une économie du partage entre utopie et big business »,

Libération, 8 juin 2014. www.liberation.fr/

La charte des Fablabs, <http://www.labfab.fr/charte-fablab/>

<https://scinfolex.com/2015/02/05/fablabs-hackerspaces-quel-regime-de-propriete-pour-les-lieux-dinnovation-partagee/>

Visionné le 21 août 2017 :

¹http://www.lepoint.fr/economie/france-les-travailleurs-independants-sont-de-plus-en-plus-nombreux-11-02-2015-1904034_28.php#section-commentaires

http://www.meetopia.net/cc/0910_open-knowledge/pdf/glossaire-deleuze.pdf

<http://antioedipe.unblog.fr/2007/10/24/sortir-du-signifiant-et-du-sujet-avec-lagencement-collectif-denonciation/>

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Cartographie bêta des « espaces hybrides » par PRIMA TERRA

ANNEXE 2 : Entretien avec Aurelien Denaes, co-fondateur de CASACO

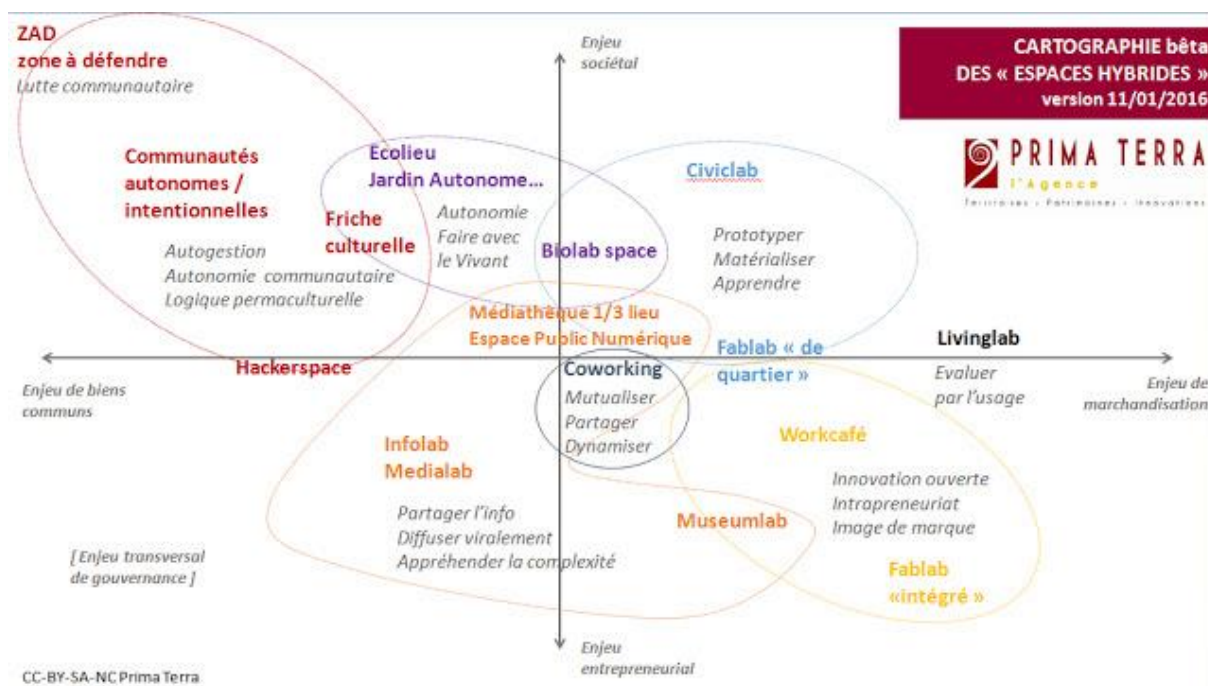
ANNEXE 3 : Entretien Laura Flores, Chargée de R&D en Gestion des ressources humaines dans la CAE Créalead

ANNEXE 4 : Etude des liens entre CAE et tiers-lieux Coopérer Pour Entreprendre

ANNEXE 5 : Gouvernance de CASACO

ANNEXE 6 : Entretien Pierre-Alexandre Savignac, co-fondateur de la coopérative Pointcarré

ANNEXE 1 : Cartographie bêta des « espaces hybrides » par PRIMA TERRA⁸⁸



⁸⁸ Prima-terra.fr

ANNEXE 2 : Entretien avec Aurelien Denaes, co-fondateur de CASACO le 02/08/2017

1) Comment envisagez-vous les interactions entre CAE et tiers-lieu ?

A Casaco, nous réfléchissons à créer un lien avec une CAE sans forcément créer nous même une CAE. Je pense que les tiers-lieux et les CAE sont complémentaires : le tiers-lieu est déjà ancré sur un territoire et il permet la rencontre physique des entrepreneurs. Notre métier est différent de celui d'une CAE, nous faisons vivre un lieu, nous mettons en place des animations qui favorisent la synergie entre les travailleurs alors que dans une CAE, le métier est plus lié à la gestion et à l'administratif. Je pense qu'une CAE peut créer un tiers-lieu et un tiers-lieu peut créer une CAE car ces deux structures sont totalement complémentaires.

2) Avez-vous un lien avec une ou des CAE existantes ?

Nous n'avons pas de partenariats officiels avec une CAE mais nous entretenons des liens informels avec Coopaname et Port Parallèle, deux CAE parisiennes. Plusieurs entrepreneurs-salariés de ces deux CAE travaillent régulièrement chez nous. Même si nos liens ne sont pas écrits noir sur blanc, nous communiquons les uns sur les autres, par exemple si un entrepreneur de Casaco a besoin de se faire accompagner nous lui parlons de Coopaname ou Port Parallèle et inversement si un entrepreneur-salarié d'une de ces deux CAE a besoin de fréquenter un tiers-lieu ils parlent de nous. De plus, nous partageons une vision politique proche de celle de Coopaname, l'engagement politique nous importe beaucoup.

3) Pourquoi avoir choisi de monter une SCIC et comment s'est-elle développée ?

Le statut de SCIC nous paraissait le plus adapté à notre situation et nous nous sommes fait accompagner par l'URSCOP pour la mettre en place ce qui a facilité le montage.

Nous étions 3 associés au lancement et nous sommes aujourd'hui 41. Il y a à ce jour 2 co-présidents et 9 membres au Conseil Coopératif qui devrait devenir l'année prochaine un Conseil d'Administration. Ça a été un vrai travail sur soi de partager les décisions avec de plus en plus de coopérateurs car au début cette structure c'est un peu notre bébé quand on est fondateur, nous souhaitons la voir évoluer comme bon nous semble. Mais un moment il faut mettre son égo de côté et se dire que ce n'est pas dépendant que de notre volonté, nous avons lancé cette dynamique et elle peut continuer avec ou sans nous. Il y a une forte participation des associés aux décisions prises par la coopérative, aux dernières AG, nous étions environs 90% d'associés présents.

4) Ne voyez-vous pas une contradiction entre la culture nomade et le modèle coopératif ?

Contrairement à une CAE, le tiers-lieu est très flexible, il s'adapte au parcours des entrepreneurs : certains ont besoin de passer quelques jours ici alors que d'autres sont résidents à plein temps. Je pense que la culture nomade n'est pas réellement possible et nous avons tous besoin d'appartenir à un collectif, d'être sédentaire. Lorsqu'un entrepreneur est nomade, il n'a pas de sentiment d'appartenance. Dans notre tiers-lieu, nous souhaitons promouvoir un vrai sentiment d'appartenance à ce lieu, nous sommes devenus une famille, certains entrepreneurs ne pourraient pas fréquenter un autre espace de coworking désormais car nous avons créé un lien très fort entre nous. Je pense que dans une CAE, il y a également ce sentiment d'appartenance au collectif mais comme il n'y a pas forcément de lieu physique pour permettre aux entrepreneurs de se rencontrer, ce lien est moins fort que dans un tiers-lieu.

Nous retrouvons à Casaco des résidents, des nomades et des gens de passage mais chacun s'y retrouve et ceux qui souhaitent partager plus de temps avec nous et participer au collectif reviennent de plus en plus régulièrement.

5) Quelle coopération au sein de Casaco ?

100% des entrepreneurs coopèrent ensemble, il y a une vraie coopération au sein du lieu, c'est comme une famille. L'animation du collectif est primordiale pour souder le groupe, il y a 4 salariés au sein de Casaco qui s'en occupent à la fois de l'animation via le numérique directement en physique.

6) Est-ce que vous faites de l'accompagnement à l'entrepreneuriat ?

Nous en faisons mais ce n'est pas notre métier, nous sommes plutôt des facilitateurs c'est-à-dire que nous donnons quelques conseils, nous suivons les entrepreneurs dans leur projet mais nous n'offrons pas de réel service d'accompagnement à l'entrepreneuriat comme une CAE ou un incubateur. Nous mettons à disposition un lieu et des outils et ensuite tout le monde devient professeur et élève, nous apprenons chaque jour des autres et les autres nous apprennent.

7) Vous avez un statut coopératif et pourtant votre slogan est « la tribu collaborative », comment vous positionnez-vous entre ces deux modèles ?

Il y a 3 ans, le collaboratif avait le vent en poupe et nous pensions qu'il pouvait être un modèle alternatif au capitalisme. Aujourd'hui, on se rend compte que l'économie collaborative n'est pas suffisante et elle se fait récupérer par le système comme beaucoup d'alternatives.

Je pense que le modèle collaboratif doit être récupéré par le modèle coopératif, c'est un vrai combat culturel que l'on doit mener car les structures collaboratives sont très bien vues actuellement alors que les coopératives ont une image plus ancienne et moins tendance. Nous devons redorer l'image de la coopération, la rendre plus sexy pour qu'elle puisse toucher plus de monde.

Et concernant notre slogan, peut-être que nous pourrions le modifier pour mettre plus en avant notre modèle coopératif.

ANNEXE 3 : Entretien Laura Flores, Chargée de R&D en Gestion des ressources humaines dans la CAE Créalead, le 28/07/2017

1) Quel lien entre Crealead et le coworking ?

Crealead a créé un espace de coworking interne : Coswos (<http://coswos.fr/>). Mise à disposition d'un openspace, de 2 bureaux individuels et de 2 salles de réunions. Au départ, Crealead a mis à disposition l'espace aux entrepreneurs-salariés gratuitement pendant 6 mois. Un peu plus de 4 entrepreneurs ont investi le lieu (sur plus de 200 en tout) lorsqu'il était gratuit et lorsque l'espace est devenu payant, nous avons observé une baisse de fréquentation. Crealead a ensuite ouvert l'espace à des travailleurs externes à la coopérative. Mais il y a eu quelques soucis, la connexion internet n'était pas satisfaisante et le « management » fut complexe. Il y a eu de plus en plus d'échanges informels qui n'étaient pas du tout gérés par la CAE et cela n'a pas plus aux dirigeants de Crealead. La CAE souhaitait garder le contrôle sur ce qu'il se passait au sein de l'espace et ces échanges informels ont été source de conflits. Cela met en avant la difficulté pour un collectif d'évoluer de manière autogérée tout en étant ouvert sur l'extérieur. La personnalité des dirigeants de la CAE et leur volonté de contrôler les échanges ont créé un climat qui ne permettait pas des rencontres conviviales. Le développement de l'espace de coworking a révélé des dysfonctionnements internes.

2) Les entrepreneurs salariés se sont-ils appropriés les lieux ?

Nous avons aménagé l'espace ensemble avec les ES et l'équipe d'appui ce qui a permis à toute l'équipe de s'approprier les lieux. Cependant il y a toujours une confusion entre les bureaux de la CAE et l'openspace

car pour les entrepreneurs l'openspace est l'espace de coworking et les bureaux et salles de réunion sont la CAE alors que tout le bâtiment est devenu un espace de coworking.

3) Quelle coopération entre les entrepreneurs ?

Il y a des différentes animations dans l'espace notamment 2 soirées bi-mensuelles de networking ce qui crée des échanges informels entre les entrepreneurs. De plus lorsqu'un entrepreneur a besoin d'être mis en relation avec un autre entrepreneur pour différentes raisons, les membres de l'équipe d'appui peuvent réaliser ce networking mais cette fois de manière formelle. Il y a, de plus, des entrepreneurs qui se rassemblent pour répondre à des appels d'offre comme par exemple le collectif « client public ». Ce sont de réelles preuves de coopération.

4) Est-ce que les ES de Crealead fréquentent d'autres tiers-lieux à Montpellier ?

Oui, nous avons développé un partenariat multi-sites avec des tiers-lieux d'autres quartiers de la ville. Nous favorisons des échanges de lieux pour que les entrepreneurs puissent avoir une visibilité des différents services que proposent les autres lieux (pépinières, coworking pur ...) et les entrepreneurs des autres lieux peuvent venir au Coswos et découvrir la CAE.

ANNEXE 4 : Etude des liens entre CAE et tiers-lieux Coopérer Pour Entreprendre



4. ÉTUDE AUPRÈS DES CAE DE COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE

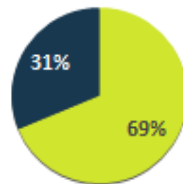
ENQUÊTE RÉALISÉE EN 2017
AUPRÈS DE 16 CAE





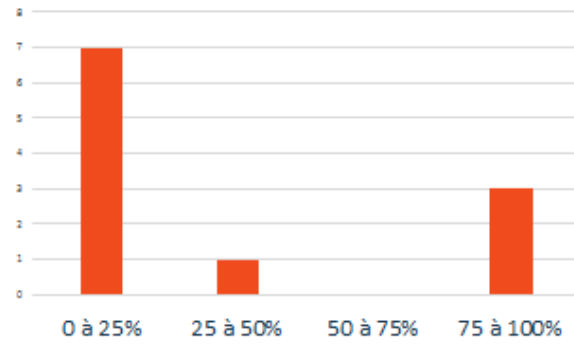
ENTREPRENEURS-SALARIÉS ET FRÉQUENTATION DE TIERS-LIEUX

Est-ce que des entrepreneurs-salariés de votre CAE fréquentent régulièrement des Tiers-lieux ?



■ Oui ■ Non

Quel pourcentage environ ?

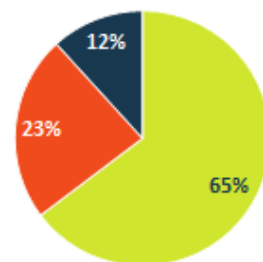


45



ENTREPRENEURS-SALARIÉS ET FRÉQUENTATION DE TIERS-LIEUX

Dans quel(s) type(s) de Tiers-lieu(x) ?



■ Espace de coworking ■ Fablab / Atelier ■ Hackerspace

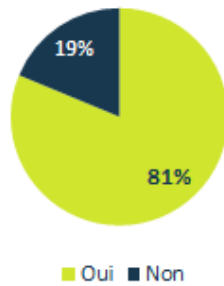
46





CAE ET PARTENARIATS AVEC DES TIERS-LIEUX

Votre CAE a-t-elle un partenariat avec un tiers-lieu ?



47

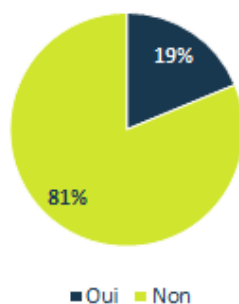
Quel(s) type(s) de partenariat(s) ?

- Associé/ Fournisseur
- Projet de création d'un nouveau tiers-lieu
- Location d'espace pour les E-S ou mise à disposition gratuite
- Permanence, tarif, évènements
- Salle de réunion et de formation
- Réseau, animation, mutualisation des outils
- Visibilité et communication
- Transmission d'informations
- Projets artistiques
- Adaptation des espaces de travail
- 1 jour gratuit pour les entrepreneurs sous CAPE



CRÉATION D'UN TIERS-LIEU PAR UNE CAE

Votre CAE a-t-elle créé un tiers-lieu ?



48

Quel(s) type(s) de tiers-lieu(x) ?

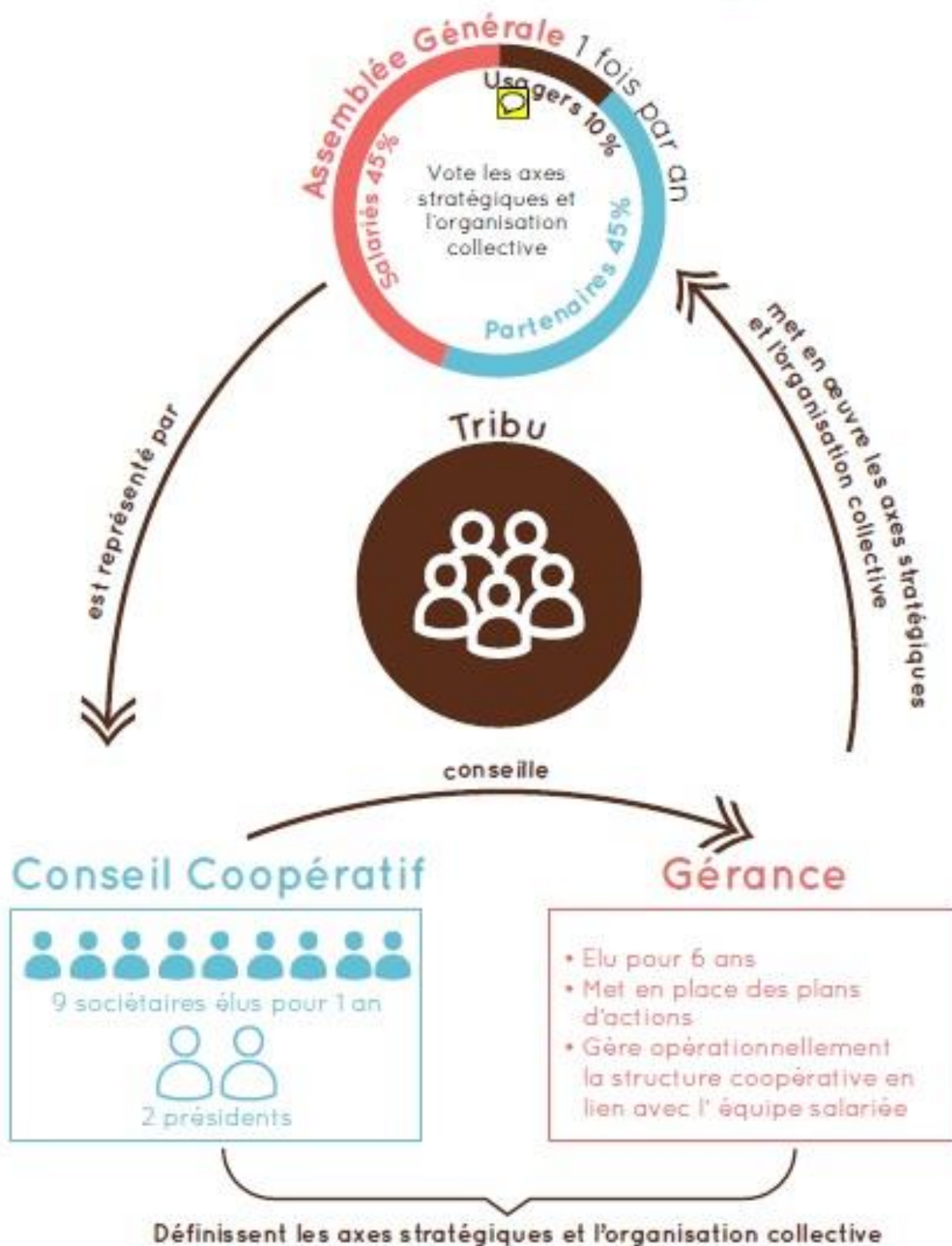
- Espace de coworking
- Fablab
- Pôle Territorial de Coopération économique (PTCE)



ANNEXE 5 : Gouvernance de CASACO

Pilotage de casaco

la tribu collaborative



ANNEXE 6 : Entretien Pierre-Alexandre Savignac, co-fondateur de la coopérative Pointcarré, le 24/08/2017

1) Pouvez-vous faire un historique de la création de Pointcarré ?

La création de Pointcarré est liée à l'écosystème de Plaine Commune qui regorge d'artisans et de créateurs. Ce territoire était fortement industriel puis les entreprises sont parties donc de nombreux artisans et artistes s'y sont installés car l'immobilier y était moins cher qu'à Paris. Il y a donc de nombreux travailleurs qui habitent à Plaine Commune. Ce territoire a aussi un tissu local très militant, on parle de « banlieue rouge » car la culture est très communiste. Saint Denis est une référence en la matière car la culture ouvrière y est forte. La ville est en gentrification mais celle-ci est plus tardive qu'à Montreuil par exemple. Il y a aussi une grande part de la population qui est issue de l'immigration, on peut parler de « ville plurielle ». Il y a donc beaucoup de collectifs d'artisans et de créateurs et de nombreux lieux qui permet de les rassembler comme par exemple le 6B, un ancien squat réhabilité qui bénéficie du soutien de la collectivité car la pression sociale est forte. Il y a un évènement qui se passe tous les ans peu avant Noël, la foire des savoir-faire solidaires qui est très important à Saint Denis pour les artisans. C'est l'occasion pour un certain nombre d'entre eux de faire leur plus gros chiffre d'affaires de l'année. Cette foire a été lancée et financée par les collectivités de Plaine Commune et de Saint Denis. De là est née une volonté de trouver un espace de vente pour ces artisans. La création de Pointcarré est issue de cette volonté. Mais en plus de vouloir vendre leurs produits, le collectif qui s'est créé souhaitait apporter une dimension sociale : une protection sociale pour les travailleurs et la recherche du prix juste. La mairie de Saint Denis a proposé de mettre à disposition gratuitement un local dans une rue ayant une forte attractivité si le collectif se chargeait de le rénover. C'est donc ce qu'il s'est passé, le projet a démarré mais les investissements étaient très lourds (500 000€ de plan de financement). La complexité d'accès au financement a fait prendre du retard au projet et

Pointcarré a ouvert avec un an de retard. La CAE Coopaname a fait partie des fondateurs car ce tiers-lieu allait permettre à des E-S de mutualiser les outils.

2) Quelle coopération au sein de Pointcarré aujourd'hui ?

L'enjeu de ce tiers-lieu est depuis le départ de créer de l'activité économique, nous ne voulions pas être un lieu qui dépend toujours des subventions. Nous voulions créer des coopérations économiques et le but est que le lieu appartienne à terme à ses usagers. Nous souhaitons aussi que le lieu soit un centre de formation ouvert à tous. Le prix des produits que les artisans vendaient a été au centre de nombreux débats. Il y avait une volonté d'établir un prix juste (lien avec MINGA et Andines) mais aussi qu'il soit représentatif de la qualité du travail. Il y avait au départ 9 membres sociétaires dans la SCIC (8 sur 9 étant des personnes morales) puis nous avons ouvert le sociétariat aux usagers et il y a aujourd'hui entre 40 et 50 sociétaires qui peuvent être des artisans, des coworkers ou encore des habitants du quartier. Nous avons vraiment montré une volonté d'ouverture sur notre territoire et sur les différentes personnes qui pourraient vouloir venir participer au projet. Le choix du statut s'est fait naturellement car il permet un multi partenariat avec différentes associations et des personnes physiques plus ou moins impliquées. Les collectivités de Plaine Commune et de Saint Denis ne font pas parti des sociétaires mais nous aimerions car elles nous ont soutenu depuis le début du projet. Il existe 5 collèges décisionnels : les bénéficiaires (25%), les soutiens (10%), les partenaires (25%), les salariés (10%) et les fondateurs (30%). Les sociétaires sont très engagés dans le processus décisionnel et la coopération se passe plutôt bien.

3) Comment fonctionnent le tiers-lieu depuis son ouverture ?

Il y a donc un magasin d'artisans, un espace de coworking, un atelier partagé et un café culture. La boutique a directement bien fonctionné dès l'ouverture ainsi que le café. Nous avons d'ailleurs agrandi l'espace café car il a été victime de son succès. Nous l'avons ouvert à différentes interventions donc il y a régulièrement des associations qui viennent y faire des

événements. Par contre financièrement c'est un peu compliqué car il y a un problème de financement lié au modèle économique et aux gros investissements que nous avons dû faire au lancement.

4) Pourquoi n'y a-t-il pas plus de tiers-lieux coopératifs d'après vous ?

Un grand nombre de tiers-lieux à Paris et en Île-de-France sont uniquement des espaces de location de bureaux. Mais pour moi ce n'est pas sensé de ne pas rendre un tiers-lieu coopératif car ces lieux sont collaboratifs, donc ils doivent appartenir à tout le monde et le fait d'avoir une part dans le tiers-lieu permet de fidéliser les usagers mais aussi cela leur fait plaisir de prendre part aux décisions du lieu. C'est une source d'épanouissement. Le marché des espaces de coworking à Paris a été investi récemment par des « gros » investisseurs qui font des immeubles de bureaux à louer en cassant les prix ce qui balaye toute concurrence en terme de prix. Des tiers-lieux ont dû fermer à cause de de cette concurrence.